



Nations Unies

**Rapport du Comité
des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Cinquante-quatrième session
(1^{er}-10 juin 2011)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément n° 20**

V.11-83882 (F)



Merci de recycler 

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément n° 20

**Rapport du Comité
des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Cinquante-quatrième session
(1^{er}-10 juin 2011)**



Nations Unies • New York, 2011

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1152

[20 juin 2011]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
A. Réunion des organes subsidiaires	1
B. Adoption de l'ordre du jour	1
C. Membres	2
D. Participation	2
E. Déclarations	4
F. Adoption du rapport du Comité	6
II. Recommandations et décisions	7
A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	7
B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	10
C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session	12
1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	13
2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	15
3. Débris spatiaux	16
4. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes	17
5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite	18
6. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace	19
7. Objets géocroiseurs	20
8. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications	21
9. Initiative internationale sur la météorologie spatiale	22
10. Viabilité à long terme des activités spatiales	22
11. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique	24
D. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquantième session	26
1. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	26
2. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial	27

3.	Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications	28
4.	Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	28
5.	Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	29
6.	Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial	30
7.	Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux	30
8.	Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	31
9.	Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique	32
E.	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	33
F.	Espace et société	34
G.	L'espace et l'eau	35
H.	Espace et changements climatiques	37
I.	L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies	38
J.	Rôle futur du Comité	39
K.	Questions diverses	40
1.	Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour les périodes 2012-2013 et 2014-2015	41
2.	Composition du Comité	41
3.	Statut d'observateur	42
4.	Organisation des travaux	42
5.	Débat au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale	44
6.	Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Comité	44
L.	Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires	45
Annexes		
I.	Débat commémoratif de la cinquante-quatrième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'occasion du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité, tenu le 1 ^{er} juin 2011	46
II.	Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique	53

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-quatrième session à Vienne du 1^{er} au 10 juin 2011. Son Bureau était composé comme suit:

Président: Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie)

Première Vice-Présidente: Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud)

Deuxième Vice-Président/Rapporteur: Raimundo González Aninat (Chili)

2. Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/T.628 à 643.

3. Le débat commémoratif de la cinquante-quatrième session du Comité, prévu à l'occasion du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, s'est tenu le 1^{er} juin 2011, ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. On trouvera à l'annexe I du présent rapport, un récapitulatif de ce débat, ainsi que le texte de la déclaration adoptée le 1^{er} juin.

A. Réunion des organes subsidiaires

4. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa quarante-huitième session à Vienne du 7 au 18 février 2011, sous la présidence d'Ulrich Huth (Allemagne). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/987).

5. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait tenu sa cinquantième session à Vienne du 28 mars au 8 avril 2011, sous la présidence d'Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran). Le Comité était saisi de son rapport (A/AC.105/990). Les transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition, des séances du Sous-Comité sont publiées sous les cotes COPUOS/Legal/T. 820 à 838.

B. Adoption de l'ordre du jour

6. À sa séance d'ouverture, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquantième session.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
10. Espace et société.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changements climatiques.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
14. Rôle futur du Comité.
15. Questions diverses.
16. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Membres

7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1472 A (XIV), 1721 E (XVI), 3182 (XXVIII), 32/196 B, 35/16, 49/33, 56/51, 57/116, 59/116, 62/217 et 65/97 et à sa décision 45/315, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 70 États suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

D. Participation

8. Ont participé à la session les représentants des 61 États membres du Comité ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République

islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

9. À sa 630^e séance, le 2 juin, le Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de l'Afghanistan, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de Bélarus, du Costa Rica, de la Croatie, du Danemark, des Émirats arabes unis, du Ghana, du Guatemala, d'Israël, de la Jordanie, de l'Oman, de l'Ouganda, du Panama, de la République de Moldova, de la République dominicaine, du Sri Lanka et du Yémen, ainsi que du Saint-Siège, pour participer à sa cinquante-quatrième session et y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de ces pays.

10. À sa 630^e séance également, le Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de la Palestine pour participer à sa cinquante-quatrième session et y faire, le cas échéant, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant son statut.

11. À la même séance, le Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne pour participer à sa cinquante-quatrième session, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision de sa part concernant le statut de l'Union.

12. Des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont assisté à la session.

13. Ont assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne, Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites et Organisation internationale de télécommunications par satellites.

14. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique, Association des explorateurs de l'espace, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération internationale d'astronautique, Institut européen de politique spatiale, Institut international de droit spatial, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Union astronomique internationale et Université internationale de l'espace.

15. La liste des représentants des États membres du Comité, des États non membres du Comité, des organismes des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session a été publiée sous la cote A/AC.105/2011/INF/1.

E. Déclarations

16. Des déclarations ont été faites pendant le débat général par les représentants des États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Brésil, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Cuba, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Italie, Japon, Kenya, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Soudan, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du). Le représentant de la République islamique d'Iran a fait une déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le représentant de la Colombie a fait une déclaration au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le représentant de la Hongrie a fait une déclaration au nom de l'Union européenne. Les observateurs de l'Azerbaïdjan, des Émirats arabes unis, du Ghana et de la Jordanie ont également fait des déclarations. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, l'Institut européen de politique spatiale, la Fédération internationale d'astronautique (FIA), la Secure World Foundation, le Conseil consultatif de la génération spatiale et l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace.

17. À sa 628^e séance, le 2 juin, le Président a fait une déclaration soulignant le rôle joué par le Comité pour ce qui est de soutenir les efforts visant à faire progresser l'exploration spatiale et à apporter à la Terre les avantages qu'offrent les techniques spatiales. Il a souligné la nécessité de promouvoir la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales et de resserrer la coordination entre le Comité et d'autres organes intergouvernementaux impliqués dans le programme de développement mondial de l'Organisation des Nations Unies.

18. À sa 632^e séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat a informé le Comité des travaux accomplis par le Bureau pendant l'année écoulée et de sa situation financière actuelle, soulignant l'importance de la disponibilité de ressources financières et autres pour la bonne exécution du programme de travail du Bureau.

19. Le Comité a souhaité la bienvenue à la Tunisie en tant que nouveau membre et noté sa participation active au Comité et à ses sous-comités. Il a aussi souhaité la bienvenue à l'Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale, nouvelle organisation non gouvernementale à avoir obtenu le statut d'observateur permanent auprès du Comité.

20. S'agissant de la célébration du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité, le Comité a observé une minute de silence, rappelant respectueusement que l'exploration spatiale par l'homme n'avait pas été exempte de sacrifices, et rendant hommage aux hommes et aux femmes qui avaient trouvé la mort en s'efforçant de repousser les frontières de l'humanité.

21. Le Comité a présenté ses condoléances aux peuples d'Arabie saoudite, d'Australie, du Brésil, des États-Unis, du Japon, du Myanmar, de Nouvelle-Zélande, du Pakistan et du Soudan à la suite des catastrophes naturelles qui avaient récemment causé la perte de nombreuses vies humaines et fait d'importants dégâts dans ces pays. Il a insisté sur le rôle crucial que pouvaient jouer les systèmes

spatiaux dans le cadre de la gestion des catastrophes en fournissant rapidement des informations précises et en facilitant les communications, et a souligné la nécessité de continuer de renforcer les capacités pour appliquer les techniques spatiales aux niveaux international, régional et national.

22. Le Comité a félicité les États-Unis à l'occasion de l'ultime mission et de l'atterrissage réussi de la navette spatiale Endeavour, ainsi que du trentième anniversaire du programme de la navette spatiale et sa contribution à l'exploration spatiale et à la coopération internationale dans le domaine spatial.

23. Les présentations suivantes ont été faites au Comité:

a) "L'efficacité des données satellitaires en cas de catastrophe naturelle – le grand séisme de l'Est du Japon", par le représentant du Japon;

b) "La surveillance opérationnelle de l'environnement par satellite au Mexique", par le représentant du Mexique;

c) "L'Agence spatiale mexicaine et le nouveau système satellitaire mexicain MEXSAT", par le représentant du Mexique;

d) "Médecine spatiale: du vol de Youri Gagarine à l'expédition interplanétaire", par le représentant de la Fédération de Russie;

e) "La Commission spatiale colombienne: stratégie pour le développement durable de la Colombie", par le représentant de la Colombie;

f) "RESOURCESAT-2: services mondiaux continus d'observation de la Terre", par le représentant de l'Inde;

g) "Centième anniversaire du chercheur Mikhaïl Yangel, principal concepteur de missiles et de systèmes spatiaux", par le représentant de l'Ukraine;

h) "Cinquantième anniversaire de l'Académie internationale d'astronautique et Sommet des chefs des agences spatiales", par l'observateur de l'Académie internationale d'astronautique.

24. Le Comité s'est félicité de la réussite du soixante et unième Congrès international d'astronautique, tenu à Prague du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010, auquel ont assisté plus de 3 500 participants. Il a noté avec satisfaction que le soixante-deuxième Congrès serait accueilli par le Gouvernement sud-africain du 3 au 7 octobre 2011.

25. Le Comité a noté avec satisfaction un certain nombre de manifestations commémoratives, organisées par le Bureau des affaires spatiales, avec le soutien généreux et la coopération des États membres et des organisations dotées du statut d'observateur permanent, en particulier l'exposition internationale consacrée au cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité, organisée au Centre international de Vienne pendant tout le mois de juin; la table ronde internationale d'astronautes et de cosmonautes, organisée en coopération avec la ville de Vienne, qui s'est tenue le 2 juin à l'hôtel de ville de Vienne, la Journée de l'espace – Journée portes ouvertes, qui a eu lieu le 4 juin au Centre international de Vienne; les diverses visites guidées sur les activités spatiales, organisées en coopération avec le Centre d'accueil des visiteurs de l'Office des Nations Unies à Vienne et les journées de l'alimentation spatiale, organisées du 1^{er} au 10 juin en coopération avec le Service de restauration du Centre international de Vienne.

26. Le Comité a également noté avec satisfaction le colloque spécial organisé le 3 juin par la FIA, intitulé “Double anniversaire spécial”, consacré à l’histoire de la coopération entre le Comité et la FIA.

F. Adoption du rapport du Comité

27. Après avoir examiné les différentes questions dont il était saisi, le Comité, à sa 643^e séance, le 10 juin, a adopté son rapport à l’Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après.

Chapitre II

Recommandations et décisions

A. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

28. Conformément au paragraphe 34 de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Comité a poursuivi, à titre prioritaire, l'examen des moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

29. Les représentants du Brésil, de la Grèce, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, de la Fédération de Russie, des États-Unis et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres, le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine et le représentant de la Hongrie au nom de l'Union européenne.

30. Le Comité a entendu une présentation intitulée "Indice de sécurité spatiale 2011", par le représentant du Canada.

31. Le Comité est convenu que, par son action dans les domaines scientifique, technique et juridique, il avait un rôle essentiel à jouer afin d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

32. Le Comité est convenu que, ce faisant, il devrait continuer d'envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable¹.

33. Le Comité a souligné que la coopération et la coordination régionales et interrégionales dans le domaine des activités spatiales étaient essentielles pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement².

34. Le Comité a noté avec satisfaction que la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques, accueillie par le Gouvernement mexicain, s'était tenue à Pachuca (Mexique) du 15 au 19 novembre 2010 et qu'elle s'était achevée par l'adoption de la Déclaration de Pachuca, qui préconisait notamment la création d'un groupe consultatif technique de l'espace composé de représentants des agences spatiales et/ou des organismes publics chargés des questions spatiales dans les pays du continent, qui fournirait une assistance consultative aux travaux de la Conférence de l'espace pour les Amériques et ses secrétariats temporaires respectifs. Le Comité a noté que le Gouvernement mexicain assurait la fonction de secrétariat temporaire de

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif).

² A/56/326, annexe.

la sixième Conférence de l'espace pour les Amériques pour la période 2011-2013. Il a noté avec satisfaction les travaux préparatoires de la Conférence effectués par le Gouvernement équatorien, en sa qualité de secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, et par le Groupe international d'experts.

35. Le Comité a en outre noté avec satisfaction que la quatrième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, sur le thème d'une vision commune pour l'espace en Afrique, serait accueillie par le Gouvernement kenyan et se tiendrait à Mombasa du 26 au 28 septembre 2011. À cet égard, il a noté la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement kenyan sur les activités qui pourraient être menées dans le cadre de cette Conférence.

36. Le Comité a également noté avec satisfaction que la dix-septième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales s'était tenue à Melbourne (Australie) du 23 au 26 novembre 2010, sur le rôle des techniques et de l'industrie spatiales pour faire face aux changements climatiques. La dix-huitième session du Forum, qui sera organisée conjointement par le Gouvernement singapourien et le Gouvernement japonais, sera accueillie par Singapour du 6 au 9 décembre 2011.

37. Le Comité a aussi noté que la quatrième réunion de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique s'était tenue à Pattaya (Thaïlande) les 26 et 27 janvier 2011, et que la Turquie était devenue le dernier État membre de cette organisation.

38. Quelques délégations ont souligné les principes suivants, établis par l'Assemblée générale et d'autres instances internationales: accès égal et non discriminatoire à l'espace, dans des conditions d'égalité pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; non-militarisation de l'espace et son exploitation strictement pour l'amélioration des conditions de vie et la paix sur la planète; et coopération régionale pour la promotion des activités spatiales.

39. Quelques délégations ont estimé qu'il était nécessaire d'assurer une plus grande sûreté dans l'espace par l'élaboration et l'application de mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance.

40. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait renforcer la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales pour promouvoir tous les aspects de l'utilisation pacifique de l'espace et améliorer les activités présentes et futures dans ce domaine en vue de contribuer à la prospérité socioéconomique mondiale et au développement durable, notamment dans les pays en développement.

41. Quelques délégations ont estimé que, pour développer et maintenir des applications aux fins de l'utilisation pacifique de l'espace, il était crucial d'établir des liens de coopération bilatérale et multilatérale concrets entre les parties intéressées tant au niveau régional qu'interrégional.

42. Quelques délégations ont estimé que, compte tenu de la sensibilité accrue des États à l'importance et à l'impact des activités spatiales et aux possibilités qu'elles offraient, toutes les instances au sein desquelles les questions spatiales étaient

traitées devaient être améliorées et renforcées pour que tous les États puissent prendre part à ces activités dans des conditions d'égalité.

43. L'avis a été exprimé que, pour que tous les États puissent tirer parti des avantages qui découlent des activités spatiales et pour optimiser les résultats des innovations et des applications spatiales, il fallait accorder la priorité au développement inclusif dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace, s'agissant de l'environnement spatial et de l'accès de tous les États à l'espace dans des conditions d'égalité, en tenant compte de l'intérêt de l'humanité.

44. Le point de vue a été exprimé que l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace n'étaient pas des activités compétitives opposant les pays ayant des activités spatiales à ceux qui n'en avaient pas, mais qu'il s'agissait plutôt d'activités à entreprendre en coopération, pour le bénéfice de la communauté internationale dans son ensemble.

45. Le point de vue a été exprimé que l'espace pouvait continuer d'être utilisé à des fins pacifiques grâce à la coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et des activités d'exploration, ainsi que grâce à la présence humaine dans l'espace.

46. Le point de vue a été exprimé que pour préserver les avantages qui découlent des activités spatiales, les États devraient adhérer au cadre juridique international existant régissant les activités spatiales et appliquer les lignes directrices visant à améliorer la conduite des activités spatiales.

47. Quelques délégations ont été d'avis que le régime juridique régissant actuellement l'espace n'était pas suffisant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace et traiter des questions liées à l'environnement spatial, et que la poursuite du développement du droit spatial international garantirait que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

48. Le point de vue a été exprimé que les normes existantes du droit spatial étaient ambiguës s'agissant de la non-militarisation de l'espace, notamment le premier paragraphe de l'article IV du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes³.

49. Quelques délégations ont estimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir la militarisation de l'espace, il fallait élaborer un instrument juridique international spécial contraignant.

50. Quelques délégations ont estimé que, pour préserver le caractère pacifique des activités spatiales et prévenir le déploiement d'armes dans l'espace, il était essentiel que le Comité resserre sa coopération et sa coordination avec d'autres organismes et mécanismes du système des Nations Unies.

51. Quelques délégations ont estimé que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui avait été présenté par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement en 2008, permettrait d'empêcher la course aux armements dans l'espace.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

52. Quelques délégations ont estimé que le Comité avait été créé exclusivement pour promouvoir la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace et que les questions relatives au désarmement étaient mieux traitées par d'autres instances, telles que la Première Commission de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement.

53. Le Comité a pris note des travaux réalisés par l'Union européenne visant à élaborer un code de conduite pour les activités menées dans l'espace, qui comprenaient des consultations avec d'autres États en vue de dégager un consensus sur un texte qui soit acceptable par le plus grand nombre possible d'États, et noté que la version révisée du projet de texte⁴ avait été adoptée par l'Union européenne en septembre 2010.

54. Quelques délégations ont été d'avis que le projet de code de conduite comportait notamment des mesures de transparence et de confiance et traduisait une approche globale de la sécurité et de la sûreté dans l'espace guidée par les principes suivants: libre accès à l'espace pour tous à des fins pacifiques, préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite et prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de sécurité et de défense.

55. Le Comité a noté que l'Assemblée générale, au paragraphe 2 de sa résolution 65/68, avait prié le Secrétaire général de constituer, suivant le principe d'une répartition géographique équitable, un groupe d'experts gouvernementaux qui serait chargé de mener une étude, dès 2012, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. À cet égard, quelques délégations ont estimé que le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique devrait coordonner ses activités avec celles du groupe d'experts gouvernementaux intéressant le mandat du Groupe de travail sur les mesures facultatives propres à promouvoir la sûreté et la viabilité des activités spatiales.

56. Le Comité a recommandé de poursuivre à titre prioritaire, à sa cinquante-cinquième session, en 2012, l'examen de ce point sur les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

B. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

57. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)" conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.

58. Les représentants du Canada et du Japon ont fait des déclarations au titre de ce point. Des représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations sur ce point pendant le débat général et pendant l'examen du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session.

⁴ Disponible à l'adresse suivante: www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/st14455.en10.pdf.

59. Le Comité a entendu une présentation sur “Les Groupes de travail de la génération spatiale: avis de la prochaine génération de responsables du secteur spatial sur le développement de l’espace”, par l’observatrice du Conseil consultatif de la génération spatiale.

60. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique, présentées au Sous-Comité à sa quarante-huitième session par son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde) pour examiner, entre autres questions, l’application des recommandations d’UNISPACE III (A/AC.105/987, par. 62 et 63 et annexe I, sect. C, par. 7 à 9 et 11).

61. Le Comité a noté avec satisfaction que l’Équipe sur la santé publique, coprésidée par le Canada et l’Inde, avait présenté son rapport final (A/AC.105/C.1/L.305) au Sous-Comité à sa quarante-huitième session, et que le Secrétariat allait transmettre ce rapport à l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui serait invitée à faire part au Sous-Comité à sa quarante-neuvième session des perspectives d’évolution des activités de télésanté et de télé-épidémiologie; il a également noté que la création d’un comité international sur la télé-épidémiologie et la télésanté allait être envisagée.

62. Le Comité était saisi d’un document de séance présentant un projet de contribution à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, sur le thème de l’exploitation de données géospatiales de source spatiale au service du développement durable (A/AC.105/2011/CRP.9). Le Comité a approuvé le texte et est convenu qu’il constituerait sa contribution à la Conférence, qui devait se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012. Le Comité a noté que le Secrétariat communiquerait le rapport, dans toutes les langues officielles de l’ONU, à la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales, qui assurait le secrétariat de la Conférence.

63. Le Comité était saisi d’un rapport sur la coopération internationale en vue de promouvoir l’utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable (A/AC.105/973), dont il a noté qu’il constituait le rapport final établi au titre du point de l’ordre de jour relatif à la coopération internationale en vue de promouvoir l’utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable, lui-même ayant conclu ses débats sur le sujet à sa cinquante-troisième session.

64. Le Comité a noté qu’un centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l’Asie occidentale en langue arabe, affilié à l’ONU, serait créé en Jordanie d’ici à la fin de 2011.

65. Le Comité a noté avec satisfaction la publication du rapport sur les manifestations de la Semaine mondiale de l’espace 2010 (ST/SPACE/56), établi par l’Association pour la Semaine mondiale de l’espace en coopération avec le Bureau des affaires spatiales.

C. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session

66. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/AC.105/987), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier au sujet des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés en application de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.

67. Le Comité a remercié le Président du Sous-Comité, Ulrich Huth (Allemagne), pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la quarante-huitième session.

68. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Nigéria, du Portugal et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres. Les représentants de la Colombie et du Venezuela (République bolivarienne du), intervenant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et au nom du Groupe des 77 et de la Chine respectivement, ont également fait des déclarations au titre de ce point.

69. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) "Services opérationnels utilisant des données spatiales pour la gestion des risques sismiques", par le représentant de l'Italie;

b) "La Station spatiale internationale", par le représentant des États-Unis;

c) "Illustration de l'application des satellites dans le cas du grand séisme de l'est du Japon et d'autres catastrophes", par le représentant du Japon;

d) "Vols spatiaux habités", par le représentant des États-Unis;

e) "Contribution de l'Italie au spectromètre magnétique alpha (AMS-2)", par le représentant de l'Italie;

f) "Réduction des débris spatiaux: l'expérience russe", par le représentant de la Fédération de Russie;

g) "Promotion du projet relatif au Système aérospatial international de surveillance mondiale l'année du cinquantenaire du premier vol spatial habité", par le représentant de la Fédération de Russie;

h) "Semaine mondiale de l'espace et reconnaissance de cet événement", par l'observateur de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace;

i) "Utilisation durable de l'espace grâce à la maîtrise des débris orbitaux", par l'observateur de l'Académie internationale d'astronautique;

j) "Résultats de la Conférence de 2011 de l'Académie internationale d'astronautique sur la défense planétaire", par l'observateur de l'Académie internationale d'astronautique.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

70. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point relatif au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 30 à 53 et annexe I, par. 2 et 3).

71. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué sous la présidence de S. K. Shivakumar (Inde) pour examiner ce point (A/AC.105/987, par. 33 et 45).

72. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2010, telles qu'elles étaient présentées dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/987, par. 41 à 44) et dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/980, annexe I).

73. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui avaient parrainé des activités.

74. Le Comité a noté avec satisfaction que des progrès continuaient d'être réalisés dans l'exécution des activités prévues pour 2011, décrites dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/987, par. 45).

75. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées dans le cadre du Programme et à en tirer parti.

76. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées qui étaient disponibles pour mettre en œuvre le Programme et a lancé un appel aux États et aux organisations pour qu'ils continuent à en compléter le financement par des contributions volontaires.

77. Le Comité a pris note avec satisfaction de la mise en œuvre de l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales et de l'Initiative sur les techniques spatiales de base du Programme (voir A/AC.105/2011/CRP.14), ainsi que des préparatifs de l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace (voir A/AC.105/2011/CRP.13), qui visait à accroître la participation des pays en développement aux activités scientifiques menées à bord de la Station spatiale internationale.

i) *Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales*

78. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2011 et a remercié l'Afrique du Sud, l'Autriche, l'Argentine, le Canada, les Émirats arabes unis, l'Iran (République islamique d'), la Malaisie, le Nigéria, la République arabe syrienne et le Viet Nam, ainsi que l'Agence spatiale européenne et la FIA de coparrainer, d'accueillir et d'appuyer ces activités (voir A/AC.105/980, annexe II).

79. Le Comité a noté avec satisfaction que la première réunion d'experts des Nations Unies consacrée à l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace se tiendrait au quatrième trimestre de 2011 à Putrajaya (Malaisie) et a remercié le Gouvernement malaisien, l'Agence spatiale nationale malaisienne et l'Université nationale de Malaisie d'accueillir et de soutenir cette réunion.

80. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de réunions d'experts sur la gestion des ressources naturelles, les techniques spatiales de base et celles qui permettaient la présence humaine dans l'espace, la météorologie spatiale, les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), les avantages socioéconomiques tirés des activités spatiales et le droit de l'espace prévu pour 2012 en faveur des pays en développement.

81. Le Comité a noté avec satisfaction que les pays hôtes des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU leur apportaient un soutien financier et en nature appréciable.

ii) Bourses de longue durée pour une formation approfondie

82. Le Comité a remercié le Politecnico di Torino, l'Istituto Superiore Mario Boella et l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris pour les bourses qu'ils avaient offertes pour des études postuniversitaires sur les GNSS et leurs applications.

83. Le Comité a remercié le Gouvernement japonais et l'Institut technologique de Kyushu d'avoir créé le programme conjoint ONU/Japon de bourses d'étude de longue durée sur la technologie des nanosatellites dans le cadre de l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales du Programme.

84. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et du droit de l'espace en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

iii) Services consultatifs techniques

85. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/980, par. 43 à 52).

b) Service international d'information spatiale

86. Le Comité a noté avec satisfaction que la publication intitulée *Highlights in Space 2010* était parue sur CD-ROM.

87. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat avait continué de renforcer le Service international d'information spatiale et le site Internet du Bureau des affaires spatiales (www.unoosa.org).

c) Coopération régionale et interrégionale

88. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre en relief, de promouvoir et d'encourager la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, en vue d'appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU. Les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2010 et celles qui étaient prévues pour 2011 et 2012 étaient récapitulées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/980, annexes I à III).

d) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

89. Le Comité a noté avec satisfaction que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) comptait actuellement 41 États membres et 2 organisations participantes et qu'il comprenait 6 satellites en orbite polaire et 5 satellites géostationnaires assurant une couverture mondiale pour les balises de détresse. Il a aussi noté que, depuis 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver au moins 30 773 personnes dans le cadre de 8 406 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde et qu'en 2010, les données d'alerte du système avaient contribué à sauver 2 398 vies dans le cadre de 660 opérations dans le monde.

90. Le Comité a également noté que l'on continuait d'étudier la possibilité d'utiliser des satellites en orbite terrestre moyenne pour améliorer les opérations de recherche et de sauvetage internationales assistées par satellite.

91. Le Comité a salué les efforts continus visant à perfectionner le COSPAS-SARSAT, notamment en testant des satellites du Système mondial de localisation, et en améliorant encore les capacités des balises pour mieux tirer parti des satellites en orbite terrestre moyenne.

2. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

92. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point de l'ordre du jour et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 65 à 75).

93. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection exécutés à l'échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale, qui permettaient de tirer parti du potentiel des techniques de télédétection et de renforcer les capacités des pays en développement à exploiter ces techniques aux fins de leur développement socioéconomique.

94. Le Comité a reconnu le rôle important joué par les organisations intergouvernementales internationales, tels le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et le Groupe sur l'observation de la Terre, dans la promotion de la coopération internationale en matière d'exploitation des techniques de télédétection.

95. Le Comité a reconnu le rôle important joué dans le domaine de la promotion de la coopération régionale en matière d'exploitation des techniques de télédétection par des organisations régionales telles que l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et son projet de satellite de télédétection ou le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et ses initiatives (le projet "Sentinel Asia", le programme "Applications spatiales pour l'environnement" et la "Revue régionale d'aptitude à l'exécution de missions climatiques clefs").

96. Le Comité a noté que le CEOS tiendrait sa prochaine réunion plénière à Lucca (Italie) les 8 et 9 novembre 2011, et que celle-ci serait accueillie par l'Agence spatiale italienne, qui occupait actuellement la présidence du CEOS.

3. Débris spatiaux

97. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus sur le point de l'ordre du jour relatif aux débris spatiaux, comme il ressortait du rapport de ce dernier (A/AC.105/987 par. 76 à 96).

98. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/987, par. 81, 88 et 89).

99. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient déjà des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux qu'il avait adoptées et/ou que celles du Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux (IADC), ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient les lignes directrices du Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales.

100. Quelques délégations ont appelé le Sous-Comité scientifique et technique à continuer d'étudier de manière approfondie la question de la réduction des débris spatiaux, plus particulièrement la question des débris provenant de plates-formes spatiales ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord et celle des collisions d'objets spatiaux avec des débris et ce qui en découlait, ainsi que de perfectionner les techniques et d'étoffer les réseaux de collaboration pour la surveillance des débris spatiaux.

101. Quelques délégations, étant d'avis que l'avenir des activités spatiales dépendait en grande partie de la réduction des débris spatiaux, ont engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

102. Des délégations ont jugé que des études et travaux de recherche plus poussés devaient être menés, notamment dans les domaines des techniques d'observation des débris spatiaux, de la modélisation de l'environnement constitué par les débris spatiaux et des techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris et de limiter la création de nouveaux débris spatiaux, afin d'apporter des améliorations aux Lignes directrices et de les actualiser, compte tenu des nouvelles techniques et capacités de détection et de réduction des débris spatiaux, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale.

103. Quelques délégations ont estimé que les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité devraient être développées plus avant et que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient collaborer à l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur le sujet.

104. Des délégations ont constaté que les rapports rendant compte des travaux de recherche menés à l'échelle nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux ayant à leur bord des sources d'énergie nucléaire et les problèmes liés à leur collision avec des débris spatiaux ne comportaient pas de réponses des États qui produisaient la majeure partie des débris spatiaux, y compris des débris provenant de plates-formes équipées de sources d'énergie nucléaire.

105. Des délégations ont jugé qu'il fallait continuer d'améliorer les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux. L'absence de règles strictes et l'emploi de formules telles que "dans la plus large mesure possible" offrait une sorte de protection aux pays qui utilisaient traditionnellement la technologie sans restriction ni supervision, voir sans considération pour les vies humaines ou l'environnement.

106. Quelques délégations ont estimé qu'il serait dans l'intérêt des États Membres d'échanger des informations sur les mesures prises pour réduire la production et la prolifération de débris spatiaux; de collecter, mettre en commun et diffuser des données sur les objets spatiaux; et de notifier les rentrées dans l'atmosphère.

4. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

107. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif au recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 97 à 114 et annexe I, par. 12 et 13).

108. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué pour examiner notamment ce point (A/AC.105/987, par. 114 et annexe I, par. 1).

109. Le Comité a pris note avec satisfaction des progrès réalisés, dont il était rendu compte dans les rapports sur les activités menées en 2010 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) (A/AC.105/981 et A/AC.105/985).

110. Le Comité a salué l'inauguration du Bureau de UN-SPIDER à Beijing, le 10 novembre 2010.

111. Le Comité s'est félicité des contributions en espèces et en nature faites par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Chine, de la République de Corée et de la Turquie à l'appui des activités de UN-SPIDER en 2010.

112. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait à présent signé des accords de coopération en vue de la création de bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER avec l'Algérie, l'Iran (République islamique d'), le Nigéria, le Pakistan, la Roumanie et l'Ukraine, ainsi qu'avec le Centre asiatique de prévention des catastrophes, à Kobé (Japon); le Centre régional pour la cartographie des ressources pour le développement, à Nairobi; l'Université des Antilles

occidentales, à St. Augustine (Trinité-et-Tobago); et le Centre de l'eau pour les tropiques humides de l'Amérique latine et des Caraïbes, à Panama. Il a également noté avec satisfaction que les Gouvernements colombien, indonésien, sud-africain et turc avaient chacun offert d'accueillir un bureau régional d'appui de UN-SPIDER.

113. Le Comité a pris note du plan de travail du programme UN-SPIDER proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/AC.105/2011/CRP.16).

114. Le Comité a reconnu que les États Membres devraient être encouragés à fournir, à titre volontaire, conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, les ressources supplémentaires nécessaires pour que le programme et ses bureaux régionaux d'appui soient en mesure d'apporter un plus fort soutien aux États Membres.

115. Le Comité a noté avec satisfaction la disponibilité accrue de données spatiales pour appuyer les activités de gestion des catastrophes et en particulier les interventions d'urgence, par le truchement de plusieurs mécanismes existants, tels que la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également appelée la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"), le projet "Sentinel Asia", l'initiative Services et applications pour les interventions d'urgence (SAFER) de la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) en Europe, ainsi que le COSPAS-SARSAT.

116. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la viabilité à long terme du programme UN-SPIDER pourrait être compromise par le fait que ce dernier était financé exclusivement sur des contributions volontaires.

5. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

117. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif aux évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 115 à 134).

118. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite continuait de faire beaucoup pour encourager la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes spatiaux mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation et à promouvoir l'utilisation des GNSS et leur intégration dans les infrastructures nationales, en particulier des pays en développement.

119. Le Comité a noté que le Comité international soutenait les campagnes multi-GNSS. Il a également pris note d'un nouveau fait marquant: le Forum des fournisseurs était convenu de consulter les organismes internationaux compétents afin de définir clairement les formats de sortie des récepteurs pour les signaux des futurs GNSS.

120. Le Comité a noté avec satisfaction que les réalisations du Forum des fournisseurs du Comité international étaient décrites dans la publication intitulée *Current and Planned Global and Regional Navigation Satellite Systems and Satellite based Augmentation Systems* (Systèmes mondiaux et régionaux, existants et prévus, de navigation par satellite et de renforcement, en anglais seulement) (ST/SPACE/50), qui était mise à disposition à des fins de formation et de diffusion

d'informations sur les applications des GNSS à l'échelle mondiale et leurs retombées bénéfiques pour l'humanité.

121. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités qui étaient menées ou prévues dans le cadre du plan de travail du Comité international en vue de renforcer les capacités, plus précisément de déployer des instruments pour l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, d'élaborer un programme de formation aux GNSS, d'utiliser des cadres de référence régionaux et d'appliquer les GNSS dans divers domaines pour appuyer le développement durable, comme il en était rendu compte dans le rapport du Secrétariat (A/AC.105/996).

122. Quelques délégations ont renouvelé l'engagement qu'elles avaient pris de fournir des fonds supplémentaires, sous forme de contributions volontaires, au Bureau des affaires spatiales, à l'appui du programme relatif aux applications des GNSS, notamment pour les réunions et les activités du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

123. Le Comité a noté avec satisfaction que la cinquième réunion du Comité international sur les GNSS et la sixième réunion de son Forum des fournisseurs s'étaient tenues à Turin (Italie) en octobre 2010 (voir A/AC.105/982).

124. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour l'aide qu'il avait apportée à la planification et à l'organisation des réunions du Comité international, et le soutien qu'il continuait d'apporter en assurant le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs.

125. Le Comité a noté que la sixième réunion du Comité international serait accueillie par le Japon à Tokyo, du 5 au 9 septembre 2011, et que la Chine s'était déclarée disposée à accueillir la réunion de 2012.

6. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

126. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 135 à 150).

127. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/987, par. 150 et annexe II, par. 9 à 11).

128. Quelques délégations ont émis l'opinion que le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace représentait un progrès considérable dans le développement d'applications de sources d'énergie nucléaire qui soient sûres et que sa mise en œuvre par les États Membres et les organisations intergouvernementales internationales procurerait aux populations l'assurance que ces applications étaient conçues, lancées et utilisées de manière sûre.

129. Quelques délégations ont exprimé l'avis que seuls les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, étaient tenus d'engager un processus de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de

sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

130. Quelques délégations étaient d'avis que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être aussi limitée que possible et qu'il faudrait informer les autres États de manière complète et transparente des mesures prises pour en garantir la sûreté. De l'avis de ces délégations, si les sources d'énergie nucléaire étaient indispensables pour certaines missions interplanétaires, rien ne justifiait leur utilisation en orbite terrestre, compte tenu du fait que l'on y disposait d'autres sources d'énergie bien plus sûres et dont la performance avait été démontrée.

131. L'opinion a été émise que les ateliers organisés par le Groupe de travail favorisaient les activités liées à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace. À cet égard, la même délégation a estimé que la prolifération des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, particulièrement en orbite terrestre, ne devrait pas être autorisée étant donné que les effets de leur utilisation sur l'être humain et l'environnement n'avaient pas été étudiés et qu'il n'existait pas de cadre établissant les responsabilités ni déterminant les outils techniques et juridiques qui permettraient de gérer les situations de crise susceptibles de survenir comme suite à des pratiques imprudentes.

132. L'avis a été exprimé que le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, dans sa forme actuelle, n'était pas suffisant pour faire face aux défis liés à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

7. Objets géocroiseurs

133. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif aux objets géocroiseurs, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 151 à 165 et annexe III, par. 9 et 10).

134. Le Comité a approuvé les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs, qui avait été convoqué sous la présidence de Sergio Camacho (Mexique) (A/AC.105/987, par. 165 et annexe III).

135. Le Comité a noté que la deuxième conférence de l'Académie internationale d'astronautique consacrée aux impacts d'astéroïdes et de comètes sur la Terre, intitulée "Agir face aux menaces" et coorganisée par l'Agence spatiale roumaine, s'était tenue du 9 au 12 mai 2011 à Bucarest. Faisant suite à la première conférence de l'Académie internationale d'astronautique sur la défense planétaire, intitulée "Protéger la Terre des astéroïdes" et tenue en 2009 à Grenade (Espagne), elle portait sur les thèmes suivants: objets potentiellement dangereux: évolutions récentes; ressources et projets pour leur découverte et le suivi de leur trajectoire; impacts, conséquences et sensibilisation; planification de missions et technologies mises en œuvre; planification de campagnes; cadre juridique, stratégique et politique pour la défense planétaire; et progrès en matière de défense planétaire.

136. Le point de vue a été exprimé que des progrès avaient été faits s'agissant de développer le réseau mondial de détection et de caractérisation des objets géocroiseurs, mais qu'il fallait encore du temps pour déterminer comment la coopération internationale pourrait permettre de concevoir d'éventuelles missions

de modification d'orbite de ces objets. Cette délégation était d'avis que la coopération internationale en matière de renforcement des capacités de détection et de développement des réseaux de partage d'informations sur les objets géocroiseurs revêtait une importance capitale.

137. Le Comité a noté que, l'Équipe sur les objets géocroiseurs s'était réunie deux fois en marge de sa cinquante-quatrième session afin de poursuivre ses travaux sur le projet de recommandations pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs, comme indiqué dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/987, annexe III, par. 10). Il a également noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs organiserait une réunion aux États-Unis les 25 et 26 août 2011 pour examiner le projet de mandat d'un groupe de planification des missions et des opérations rassemblant des agences spatiales.

8. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

138. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif à l'orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications, dont il était rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/987, par. 202 à 209).

139. Quelques délégations ont de nouveau exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui compromettrait la viabilité des activités spatiales. De l'avis de ces délégations, il fallait, avec la participation et la collaboration de l'Union internationale des télécommunications, l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les États quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.

140. Quelques délégations étaient d'avis que l'orbite géostationnaire présentait un intérêt inégalé pour la mise en œuvre de programmes sociaux et de projets éducatifs et la fourniture d'une assistance médicale. Elles ont par conséquent estimé que le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité pour être à nouveau débattu par des groupes de travail, des groupes d'experts intergouvernementaux ou des équipes spéciales, afin que l'on puisse poursuivre l'analyse de ses caractéristiques scientifiques et techniques.

9. Initiative internationale sur la météorologie spatiale

141. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif à l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 166 à 177).

142. Le Comité a noté que l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale avait largement contribué à l'observation de la météorologie spatiale grâce au déploiement de réseaux d'instruments et à la mise en commun des données d'observation entre les chercheurs du monde entier.

143. Le Comité s'est félicité du fait que la participation à l'Initiative était ouverte à des scientifiques de tous les pays qui soit hébergeaient, soit fournissaient des instruments. À cet égard, il a noté que 15 réseaux de près de 1 000 instruments, mis en place par des coordonnateurs désignés de l'Initiative, fonctionnaient dans 96 pays.

144. Le Comité a noté que l'Initiative offrait aux États Membres la possibilité de coordonner la surveillance mondiale de la météorologie spatiale à l'aide de moyens spatiaux et terrestres, d'aider à la consolidation des connaissances communes et de développer des capacités de prévision essentielles pour améliorer la sûreté des moyens spatiaux.

145. Le Comité a noté avec satisfaction que le deuxième atelier consacré à l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale serait accueilli par le Nigéria à Abuja, du 17 au 21 octobre 2011.

10. Viabilité à long terme des activités spatiales

146. Le Comité a pris note de la discussion du Sous-Comité au titre du point de l'ordre du jour sur la viabilité à long terme des activités spatiales, telle qu'elle ressort du rapport du Sous-Comité (A/AC.105/987, par. 178 à 201).

147. Le Comité a approuvé les recommandations sur ce point faites par le Sous-Comité scientifique et technique et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud) (A/AC.105/987, par. 189 et 190 et annexe IV, par. 9 à 12).

148. Le Comité était saisi des documents suivants:

a) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur le mandat et les méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/L.307/Rev.1);

b) Observations faites par la Fédération de Russie à propos du projet de mandat du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/2011/CRP.10);

c) Observations faites par le Mexique à propos du projet de mandat du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/2011/CRP.11).

149. À sa 643^e séance, le Comité a approuvé le mandat et les méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique, figurant à l'annexe II du présent rapport.

150. Le Comité a rappelé l'accord auquel il était parvenu à sa cinquante-deuxième session en 2009, selon lequel il examinerait si les lignes directrices concernant les bonnes pratiques devaient être revues par le Sous-Comité juridique avant qu'il ne les approuve, et qu'une fois qu'il les aurait approuvées, le Comité pourrait également examiner s'il convient de les publier sous la forme d'une annexe à une résolution spécifique de l'Assemblée générale, ou de les faire approuver par cette dernière dans sa résolution annuelle sur la coopération internationale relative aux utilisations pacifiques de l'espace (A/64/20, par. 162).

151. Le Comité a noté l'accord auquel le Groupe de travail était parvenu, et qui avait été approuvé par le Sous-Comité à sa quarante-huitième session, selon lequel il fallait constituer des groupes d'experts et désigner leurs présidents ou coprésidents avant la fin d'avril 2011 pour pouvoir rendre compte des progrès accomplis au Comité, à sa cinquante-quatrième session (A/AC.105/987, annexe IV, par. 11).

152. Le Comité a noté avec satisfaction les désignations des présidents, coprésidents et membres des groupes d'experts au 9 juin 2011 (A/AC.105/2011/CRP.15 et Add. 1), ce qui devrait permettre aux groupes d'experts de commencer leurs travaux conformément au mandat et aux méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, figurant à l'annexe II du présent rapport.

153. Le Comité a prié le Secrétariat de continuer à inviter les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès de ce dernier à désigner des points de contact pour le Groupe de travail et des experts appropriés pour participer aux groupes d'experts afin de faciliter l'avancement des activités du Groupe de travail.

154. Quelques délégations se sont inquiétées de la fragilité de l'environnement spatial et des enjeux liés à la viabilité à long terme des activités spatiales, du fait en particulier de l'augmentation du nombre des acteurs de l'espace, et des engins et débris spatiaux.

155. Quelques délégations ont estimé que l'examen de la viabilité à long terme des activités spatiales ne devait pas servir de prétexte aux États qui avaient pu développer leurs capacités spatiales sans contrôle (avec les problèmes que cela posait désormais) pour imposer des restrictions ou des contrôles aux autres États qui souhaitaient exercer leur droit légitime d'utiliser cette même technologie dans leur intérêt national.

156. Quelques délégations ont estimé que l'espace extra-atmosphérique, ressource naturelle limitée, devait être protégé et utilisé rationnellement, et que des règlements, règles et recommandations clairs étaient nécessaires pour assurer la viabilité des activités spatiales à long terme.

157. Quelques délégations ont estimé que le résultat des débats dans le cadre du Groupe de travail ne devrait pas contenir de mesures qui limiteraient l'accès à l'espace pour les États récemment dotés de moyens spatiaux. Il a été souligné en outre qu'il fallait éviter de fixer des normes ou des seuils trop élevés pour les activités spatiales d'une façon qui risquerait de compromettre la poursuite du renforcement des capacités dans les pays en développement. Ces délégations ont estimé que davantage d'activités de renforcement des capacités dans les domaines

juridiques, scientifiques et techniques étaient nécessaires, et que les compétences pertinentes devraient être mises à la disposition des pays en développement.

158. Le point de vue a été exprimé que l'approbation du mandat et des méthodes de travail du Groupe de travail permettrait au Sous-Comité scientifique et technique de procéder à une analyse pragmatique des activités spatiales qui lui permettrait de prévoir une vaste gamme de tendances et de facteurs affectant la viabilité à long terme des activités spatiales.

159. Le point de vue a été exprimé que l'exploration et les autres utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient être une entreprise menée en coopération et qu'un équilibre entre les rôles réglementaire et promotionnel du Comité contribuerait à la viabilité à long terme des activités spatiales.

160. Le point de vue a été exprimé qu'il était nécessaire de veiller à ce que les activités spatiales soient menées de manière viable et que tous les pays aient un accès équitable aux ressources naturelles limitées de l'espace extra-atmosphérique.

161. Le point de vue a été exprimé que les activités du Groupe de travail devaient être conformes aux Principes juridiques régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique⁵, et tenir dûment compte de la prévention de la mise en place d'armes dans l'espace.

162. Le point de vue a été exprimé qu'il serait souhaitable d'examiner au titre de ce point de l'ordre du jour du Sous-Comité la possibilité d'élaborer des lignes directrices génériques sur la coopération dans le domaine des techniques de pointe et de définir une vision commune concernant les normes et les bonnes pratiques en matière de protection physique et juridique de l'importation et de l'exportation de technologies spatiales, et de procéder à un échange de vues sur les politiques, pratiques et procédures organisationnelles et techniques qui garantiraient l'utilisation légitime des produits contrôlés liés à l'espace.

11. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique

163. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité sur le point de l'ordre du jour relatif au projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/987, par. 210 à 225 et annexe I, sect. F).

164. Se fondant sur les délibérations du Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-huitième session, le Comité est convenu que le Sous-Comité examinerait les questions de fond suivantes à sa quarante-neuvième session:

1. Élection du Président.
2. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
3. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

⁵ Résolution 1962 (XVIII) de l'Assemblée générale.

4. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
5. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
6. Débris spatiaux.
7. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
8. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
9. Questions à examiner au titre des plans de travail:
 - a) Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2012 dans le plan de travail pluriannuel qui figure aux paragraphes 8 et 9 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (A/AC.105/958))
 - b) Objets géocroiseurs;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2012 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 9 de l'annexe III du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-huitième session (A/AC.105/987))
 - c) Initiative internationale sur la météorologie spatiale;
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2012 dans le plan de travail pluriannuel qui figure au paragraphe 16 de l'annexe I du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/933))
 - d) Viabilité à long terme des activités spatiales.
(Il est rendu compte des travaux prévus en 2012 au paragraphe 23 de l'annexe II du présent rapport)
10. Thème de discussion/point distinct: Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
11. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique, y compris détermination des sujets à traiter comme thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

165. Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le Groupe de travail plénier, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs et le Groupe de travail

sur la viabilité à long terme des activités spatiales soient convoqués de nouveau à la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique.

166. Le Comité a rappelé que, à sa cinquante-troisième session, il était convenu que, lors de chaque session du Sous-Comité qui aurait lieu de 2011 à 2013, deux heures seraient réservées, dans le cadre du plan de travail du Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, à la tenue d'ateliers qui porteraient sur le point de l'ordre du jour relatif à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (A/AC.105/958, annexe II, par. 8 et 10).

167. Le Comité s'est réjoui que le Sous-Comité soit convenu que le colloque devant être organisé en 2012 par le Bureau des affaires spatiales, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), porterait sur "L'industrie des services d'observation de la Terre: débouchés possibles". Ce colloque devrait être consacré à la contribution du Comité à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

D. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquantième session

168. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquantième session (A/AC.105/990), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier sur les points qu'il avait examinés conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.

169. Le Comité a remercié Ahmad Talebzadeh (République islamique d'Iran) d'avoir mené efficacement les débats du Sous-Comité à sa cinquantième session.

170. Les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la France, du Japon, de l'Italie, de la République tchèque et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Des déclarations sur le point ont également été faites par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et par le représentant du Venezuela (République bolivarienne du) au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'observateur d'Unidroit a également fait une déclaration.

1. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

171. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point de son ordre du jour sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/990, par. 29 à 43).

172. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui avait de nouveau été convoqué sous la présidence de Jean-François Mayence (Belgique) (A/AC.105/990, par. 31 et 42 et annexe I, par. 7, 10 et 14).

173. Le Comité était saisi du document de séance A/AC.105/C.1/2011/CRP.12 contenant un rectificatif de l'état des accords internationaux relatifs aux activités menées dans l'espace extra-atmosphérique au 1^{er} janvier 2011 (ST/SPACE/11/Rev.2/Add.4).

174. Quelques délégations ont estimé que les traités des Nations Unies relatifs à l'espace constituaient une structure juridique solide qui était cruciale pour soutenir le rythme croissant des activités spatiales et renforcer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. Se félicitant de toute nouvelle adhésion à ces traités, elles comptaient que les États qui n'étaient pas encore parties à ces traités envisageraient de les ratifier ou d'y adhérer.

175. Quelques délégations ont estimé que le Comité devait examiner, actualiser et modifier les cinq traités en vue de renforcer les principes directeurs régissant les activités spatiales, en particulier ceux qui garantissent l'utilisation pacifique de l'espace, renforcent la coopération internationale, mettent les techniques spatiales à la disposition de l'humanité et renforcent la responsabilité des États dans les activités spatiales menées par des entités gouvernementales et non gouvernementales.

176. Quelques délégations ont estimé que les cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, s'ils étaient essentiels pour le déroulement pacifique des activités spatiales, n'étaient plus suffisants pour traiter les problèmes juridiques que posaient le développement technologique, l'expansion des activités spatiales et la participation croissante du secteur privé et que par conséquent la poursuite du débat au sein du Sous-Comité se justifiait.

177. Quelques délégations ont estimé que le débat sur des questions telles que le transfert de propriété des objets dans l'espace était important et que ces questions devaient continuer d'être étudiées par le Groupe de travail.

178. Quelques délégations ont estimé qu'il était possible de négocier et de conclure un instrument global relatif au droit de l'espace sans porter préjudice au cadre juridique existant régissant les activités spatiales.

179. L'avis a été exprimé que négocier une nouvelle convention globale sur le droit de l'espace serait contre-productif et pourrait porter préjudice au régime juridique international existant régissant les activités spatiales, en particulier aux principes contenus aux articles I et II du Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

2. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

180. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/990, par. 44 à 53).

181. Le Comité a noté le rôle important que jouaient les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et la contribution qu'elles apportaient à ses travaux visant à promouvoir le développement du droit de l'espace.

182. Le Comité a noté le rôle que jouaient les organisations intergouvernementales dans la fourniture des plates-formes de renforcement du cadre juridique applicable aux activités spatiales, et les a invitées à envisager de prendre des mesures pour inciter leurs membres à adhérer aux traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

3. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

183. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point de l'ordre du jour sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/990, par. 54 à 73).

184. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, convoqué de nouveau sous la présidence de José Monserrat Filho (Brésil) (A/AC.105/990, par. 57 et annexe II, par. 13).

185. Quelques délégations ont estimé que l'absence de définition ou de délimitation de l'espace entraînait une insécurité juridique par rapport à l'applicabilité du droit spatial et du droit aérien.

186. Quelques délégations ont été d'avis que, lors de l'examen des questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace, le Sous-Comité devait prendre en compte les progrès technologiques récents et futurs, et que le Sous-Comité scientifique et technique devait également examiner ce thème.

187. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire — ressource naturelle limitée menacée de saturation — devait être exploitée de manière rationnelle et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y avoir accès dans des conditions équitables, en tenant compte en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, de la situation géographique de certains pays, des procédures de l'UIT et des normes et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

188. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation par les États de l'orbite géostationnaire sur la base du "premier arrivé, premier servi" était inacceptable et que le Sous-Comité devrait par conséquent élaborer un système juridique qui garantisse aux États un accès équitable aux positions orbitales, conformément aux principes d'utilisation pacifique et de non-appropriation de l'espace.

4. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

189. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point de l'ordre du jour relatif à l'examen et à la révision éventuelle des Principes relatifs

à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace⁶, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/990, par. 74 à 89).

190. Le Comité a fait sienne la recommandation du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/990, par. 88).

191. Quelques délégations ont estimé qu'une communication étroite devrait être maintenue entre le Sous-Comité scientifique et technique, le Sous-Comité juridique et les organismes pertinents des Nations Unies afin de promouvoir l'élaboration de normes internationales contraignantes régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

192. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait accorder plus d'importance à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en particulier en orbite géostationnaire et en orbite terrestre basse, afin de traiter les aspects juridiques du problème des risques de collision des objets en orbite à énergie nucléaire et des incidents ou situations d'urgence qui pouvaient être provoqués par leur rentrée accidentelle dans l'atmosphère terrestre, ainsi que l'impact d'une telle rentrée sur la surface de la Terre, la vie et la santé humaines et l'écosystème. Ces délégations étaient d'avis qu'il fallait accorder plus d'importance à ces questions au moyen de stratégies adéquates, d'une planification à long terme et de réglementations, notamment du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

193. Quelques délégations ont exprimé l'avis que seuls les États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, étaient tenus d'engager un processus de réglementation de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient également d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité. Dans ce contexte, elles ont demandé au Sous-Comité juridique d'examiner le Cadre de sûreté et de promouvoir des normes contraignantes afin de s'assurer que toute activité menée dans l'espace était régie par les principes de préservation de la vie et de maintien de la paix.

194. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il devrait y avoir une plus grande coordination et une plus grande interaction entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique pour favoriser la compréhension, l'acceptation et l'application des instruments juridiques et l'élaboration de nouveaux instruments juridiques relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

5. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

195. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point concernant l'examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les

⁶ Résolution 47/68 de l'Assemblée générale.

questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, dont il est rendu compte dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/990, par. 90 à 103).

196. Le Comité a noté avec satisfaction que le Conseil de direction d'Unidroit avait tenu sa quatre-vingt-dixième session à Rome du 9 au 11 mai 2011 et avait autorisé la transmission de l'avant-projet de protocole pour adoption par une conférence diplomatique, qui se tiendrait au cours du premier trimestre de 2012.

6. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

197. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point relatif au renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/990, par. 104 à 120).

198. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/990, par. 117 et 119).

199. Le Comité est convenu que la recherche, la formation et l'enseignement dans le domaine du droit spatial avaient une importance cruciale pour les efforts menés à l'échelle nationale, régionale et internationale pour développer encore les activités spatiales et faire mieux connaître le cadre juridique dans lequel ces activités se déroulaient.

200. Le Comité a noté que l'échange de vues sur les efforts déployés aux niveaux national et international pour promouvoir une compréhension plus large du droit spatial, les initiatives telles que les ateliers annuels sur le droit spatial et l'élaboration de programmes d'études de droit spatial jouaient un rôle essentiel dans le renforcement des capacités dans ce domaine.

201. Quelques délégations ont exprimé le point de vue qu'il fallait promouvoir le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, en particulier dans les pays en développement, au moyen de la coopération internationale. À cet égard, le Bureau des affaires spatiales et les États membres devaient soutenir davantage la coopération Nord-Sud et Sud-Sud en vue de faciliter le partage des connaissances entre les États dans le domaine du droit spatial.

202. Quelques délégations ont estimé qu'il fallait établir des liens plus étroits entre établissements universitaires des pays en développement et les programmes de bourses de longue durée, les universités, les centres de recherche des Nations Unies et autres institutions nationales et internationales concernées par le droit spatial.

7. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux

203. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif à l'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/990, par. 121 à 142).

204. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/990, par. 140).

205. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le nombre croissant de débris spatiaux et a noté avec satisfaction que l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa

résolution 62/217, des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, était une mesure importante pour donner des orientations à tous les pays ayant des activités spatiales sur les moyens de réduire les débris spatiaux.

206. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il fallait continuer d'accorder la priorité à la question de la réduction des débris spatiaux pour renforcer encore les travaux de recherche dans les domaines des techniques d'observation des débris spatiaux, de la modélisation de l'environnement constitué par les débris spatiaux et des techniques permettant de protéger les systèmes spatiaux des débris et de limiter sensiblement la création de nouveaux débris spatiaux.

207. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait éviter que les efforts de réduction des débris spatiaux aboutissent à des normes ou des seuils trop élevés pour les activités spatiales d'une façon qui risquerait de compromettre la poursuite du renforcement des capacités dans les pays en développement.

208. Quelques délégations ont exprimé l'avis que des travaux de recherche technique devraient être menés pour améliorer les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité et les mettre à jour compte tenu des nouvelles techniques et capacités de détection et de réduction des débris spatiaux, conformément à la résolution 62/217 de l'Assemblée générale.

209. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité devrait inscrire à son ordre du jour un point portant sur l'examen des aspects juridiques des Lignes directrices du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique relatives à la réduction des débris spatiaux afin de faire de ces Lignes directrices un ensemble de principes relatifs aux débris spatiaux qui serait adopté par l'Assemblée générale.

210. Le point de vue a été exprimé que, pour surmonter les difficultés liées à la réduction des débris spatiaux résultant de l'intensification et la diversification actuelles des activités spatiales, le Sous-Comité juridique devrait étudier la possibilité d'élaborer de nouvelles règles pertinentes, notamment des règles de droit non contraignantes.

8. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

211. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre du point relatif aux législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/990, 143 à 153).

212. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui avait été convoqué de nouveau sous la présidence de Irmgard Marboe (Autriche) (A/AC.105/990, par. 145 et annexe III, par. 7 à 12).

213. Le Comité a noté avec satisfaction que les discussions tenues au sein du Groupe de travail avaient permis aux États de mieux comprendre les cadres réglementaires nationaux en vigueur, de mettre en commun les expériences de pratiques nationales et d'échanger des informations sur les cadres juridiques

nationaux pour le bénéfice des États en passe de promulguer une législation sur les activités spatiales nationales.

9. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique

214. Le Comité a pris note des débats du Sous-Comité au titre du point relatif au projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique, dont il est rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/990, par. 154 à 175.

215. Se fondant sur les débats du Sous-Comité juridique à sa cinquantième session, le Comité est convenu que les questions de fond ci-après devraient être examinées par le Sous-Comité à sa cinquante et unième session:

Points ordinaires

1. Élection du Président.
2. Débat général.
3. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
4. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
5. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.

Points/thèmes de discussion à part entière

6. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
7. Examen de l'évolution de la situation concernant le projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
8. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.
9. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux.

Points examinés dans le cadre de plans de travail

10. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

2012: Finalisation, par un groupe de travail, d'un rapport au Sous-Comité juridique.

Points nouveaux

11. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité juridique.
216. Le Comité est convenu que le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, le Groupe de travail sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et le Groupe de travail sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devraient se réunir de nouveau à la cinquante et unième session du Sous-Comité juridique.
217. Le Comité est en outre convenu que le Sous-Comité devrait examiner, à sa cinquante et unième session, la nécessité de proroger au-delà de cette session le mandat du Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
218. Le Comité est également convenu que l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial devraient être invités de nouveau à organiser un colloque, qui se tiendrait lors de la cinquante et unième session du Sous-Comité.

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

219. Le Comité a examiné le point intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle", conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.
220. Les représentants de l'Allemagne, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde et du Japon ont fait des déclarations sur ce point.
221. Le Comité a entendu la présentation suivante: "Agence spatiale chilienne: activités et coopération internationale en 2010-2011", par le représentant du Chili.
222. La publication *Spinoff 2010*, présentée par la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis, a été mise à la disposition du Comité.
223. Le Comité a pris note des informations communiquées par les États concernant les pratiques nationales en matière de retombées bénéfiques des techniques spatiales ayant entraîné des stratégies pour la gestion du développement économique régional, ainsi que des innovations utiles dans divers domaines scientifiques et pratiques de la société civile, comme la médecine, la biologie, la chimie, l'astronomie, l'agriculture, l'aviation, les transports terrestres, la lutte contre l'incendie, la protection de la nature et l'énergie.
224. Le Comité a en outre pris note des projets en cours d'exécution à bord de la Station spatiale internationale visant à développer diverses applications pratiques pour la société civile, comme des médicaments pour soigner le sida et l'hépatite, des semi-conducteurs et des produits pour l'agriculture.

225. Le Comité est convenu que ces applications constituaient un puissant moteur d'innovation technologique et de croissance dans le secteur industriel et dans celui des services et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et humanitaires bénéfiques, favoriser le développement de l'infrastructure nationale de télécommunications et contribuer à d'autres projets visant à atteindre le développement durable.

226. Le Comité est convenu qu'il fallait promouvoir les applications des techniques spatiales parce qu'elles favorisaient les technologies novatrices et, partant, faisaient progresser les économies et contribuaient à l'amélioration de la qualité de vie.

227. Le Comité a noté que les gouvernements avaient réussi à faire participer le secteur privé et le monde universitaire à divers projets de promotion des applications des techniques spatiales.

F. Espace et société

228. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Espace et société", conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale. Il s'est concentré sur le thème "L'espace et l'enseignement", plus particulièrement sur la question de la promotion d'une plus grande participation des jeunes aux sciences et techniques spatiales.

229. Les représentants de l'Afrique du Sud, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des représentants d'autres États Membres ont également fait des déclarations au titre de ce point.

230. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

- a) "Espace et enseignement", par le représentant des États-Unis;
- b) "Centre de recherche et d'appui dans le domaine spatial du Groupe de biologie spatiale", par le représentant de la Suisse;
- c) "Sensibilisation au climat spatial et aux débris spatiaux en Indonésie", par la représentante de l'Indonésie;
- d) "Rapprocher l'espace et la société: activités de sensibilisation récentes au Japon", par le représentant du Japon;
- e) "Le programme australien de recherche spatiale", par la représentante de l'Australie;
- f) "Le concours Google Lunar X Prize: une occasion pour le Chili de participer à l'exploration spatiale", par le représentant du Chili.

231. Le Comité a pris note des informations fournies par les États concernant les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour attirer les jeunes vers le secteur spatial en leur faisant bien comprendre toute l'importance des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et pour inciter les générations futures à s'orienter vers les sciences et les techniques, l'ingénierie et les mathématiques.

232. Le Comité a constaté avec satisfaction que les agences spatiales et les organismes pédagogiques nationaux ainsi que les organisations internationales

mettaient en place un grand nombre d'activités et de programmes d'information sur l'espace pour les enfants, les adolescents et le grand public, afin de les sensibiliser aux bienfaits des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications pour le développement socioéconomique et durable.

233. Le Comité a noté que la coopération internationale en matière de programmes d'enseignement des sciences et techniques spatiales était cruciale pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles et s'assurer que les programmes d'enseignement des matières touchant à l'espace continuent d'intéresser les jeunes du monde entier.

234. Le Comité a noté le rôle que la Station spatiale internationale continuait de jouer en matière d'enseignement et de sensibilisation des milieux éducatifs du monde entier.

235. Le Comité a pris note des activités menées au niveau régional pour renforcer les capacités par la formation théorique et pratique aux applications des sciences et des techniques spatiales au service du développement durable. Il a noté avec satisfaction le rôle que jouaient les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU dans le domaine de l'enseignement des matières touchant à l'espace.

236. Le Comité a observé qu'un certain nombre de manifestations liées à l'espace organisées à l'échelle mondiale, dont la Semaine mondiale de l'espace qui se tenait chaque année entre le 4 et le 10 octobre, conformément à la résolution 54/68 de l'Assemblée générale, contribuaient toujours à faire mieux connaître l'espace aux jeunes et au grand public et offraient des outils pédagogiques permettant aux jeunes générations de jouer un rôle actif dans les domaines des sciences et techniques spatiales.

237. Le Comité a pris note de plusieurs conférences, concours, expositions, colloques et séminaires consacrés à l'espace et créant des liens entre enseignants et étudiants, auxquels ils offraient des occasions de formation.

238. Le Comité a rappelé l'intérêt que les applications des techniques spatiales présentaient pour la société et le fait que les pays en développement y recouraient de plus en plus dans des domaines tels que la télémédecine et par la mise en œuvre de techniques d'enseignement à distance comme le téléenseignement et l'apprentissage en ligne, outils qui les aidaient à poursuivre leurs objectifs de développement.

G. L'espace et l'eau

239. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau", conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.

240. Les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Nigéria et de la Pologne ont fait des déclarations au titre de ce point. Pendant le débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres, et par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de la FIA a également fait une déclaration sur ce point.

241. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) “La surveillance des inondations au Pakistan en 2010 à l’aide de moyens spatiaux”, par le représentant du Pakistan;

b) “L’espace et l’eau: bénéfiques pour l’agriculture en Inde”, par le représentant de l’Inde;

c) “Invitation à présenter des candidatures pour le cinquième Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l’eau”, par l’observateur du Prix.

242. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités liées à l’eau menées à l’échelon national ou en coopération, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale.

243. Le Comité a noté avec satisfaction que l’Assemblée générale, dans sa résolution 58/217, avait déclaré la période 2005-2015 Décennie internationale d’action “L’eau, source de vie”, ce qui témoignait de la sensibilisation croissante aux problèmes liés à l’eau et des inquiétudes qu’ils suscitaient. Il a en outre été noté que la conservation et l’utilisation appropriée des ressources en eau revêtaient une importance capitale pour assurer la vie sur la Terre. À cet égard, les données spatiales pouvaient renforcer les différents liens qui existent entre l’état des ressources naturelles et les possibilités de survie.

244. Le Comité a constaté qu’il était couramment fait appel aux données spatiales à des fins de gestion de l’eau et que les techniques spatiales et leurs applications, associées à d’autres techniques, contribuaient grandement à résoudre la plupart des problèmes liés à l’eau, notamment à comprendre et surveiller les cycles de l’eau à l’échelle mondiale et à suivre les inondations, les sécheresses et les séismes et en atténuer les effets, ainsi qu’à faire plus rapidement des prévisions plus exactes.

245. Le Comité a constaté qu’un grand nombre de plates-formes spatiales, dont certaines fournissaient des données pour les stades de planification ou de conception, étaient destinées à l’étude de questions liées à l’eau. Les données recueillies grâce à elles étaient très susceptibles de donner lieu à une application plus large des techniques spatiales dans ce domaine.

246. Le Comité a en outre noté les résultats concluants de la deuxième Conférence internationale sur l’utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l’eau, tenue à Buenos Aires du 14 au 18 mars 2011, organisée conjointement par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, l’ESA et le Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l’eau, et accueillie par le Gouvernement argentin. Il a été noté que la prochaine conférence de cette série était prévue pour 2013.

247. Le Comité est convenu d’inclure le thème spécial de “l’espace et la gestion des écosystèmes” pour examen au titre de ce point à sa cinquante-cinquième session, en 2012, pour entamer des délibérations sur l’impact positif de la coopération entre les fournisseurs de techniques, de services et de données spatiales et les organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux chargés de la protection et de l’utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers.

H. Espace et changements climatiques

248. Conformément au paragraphe 51 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné cette question au titre du point intitulé "Espace et changements climatiques".

249. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Brésil, de la Colombie, des États-Unis, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Portugal et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres et par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

250. Le Comité a entendu les présentations suivantes:

a) "Système spatial mondial de la surveillance de l'activité sismique", par le représentant de l'Ukraine;

b) "Contribution à la surveillance des changements climatiques apportée par les missions d'observation de la Terre de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale", par le représentant du Japon;

c) "Climate R3" (Climate Regional Readiness Review), par la représentante de l'Australie.

251. Le Comité a noté que les effets préjudiciables du changement climatique concernaient toutes les régions du monde et trouvaient leur manifestation dans de multiples phénomènes, comme le réchauffement de la planète; la réduction de la couverture de glace de la mer en été; la réduction de l'étendue de la calotte glaciaire du Groenland et de la masse glaciaire des glaciers; l'élévation du niveau de la mer; les modifications des grands courants océaniques et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes tels que les tempêtes, les cyclones tropicaux et les sécheresses.

252. Le Comité a noté que, du fait de la nature mondiale du changement climatique, les observations à l'échelle du monde étaient idéales pour le surveiller de manière plus précise. Dans ce contexte, il a noté que les observations effectuées depuis l'espace, complétées par les observations au sol, se prêtaient bien à la surveillance des différentes manifestations du changement climatique et des facteurs qui y contribuaient.

253. Le Comité a pris note des efforts de coopération entre les agences spatiales de plusieurs pays pour le lancement de satellites permettant de surveiller l'impact du changement climatique et des paramètres liés au changement climatique, et pour la mise en commun des données recueillies par plusieurs satellites afin d'améliorer la compréhension de l'impact du changement climatique.

254. Le Comité a pris note des efforts que plusieurs pays faisaient pour mettre en place des satellites équipés de divers instruments permettant de surveiller les gaz à effet de serre et les aérosols; de suivre l'évolution de la déforestation, de la dégradation des sols et de la modification de la biomasse forestière qui en résultait; et de surveiller les processus atmosphériques comme les précipitations, les nuages, et les modifications de la circulation de l'eau au niveau mondial.

255. Quelques délégations ont estimé que, compte tenu du caractère global du changement climatique, une coopération internationale en matière d'observation depuis l'espace des océans, de l'atmosphère, des sols et des interactions Terre-Soleil, apportait une contribution fondamentale face aux défis posés par le changement climatique.

256. Quelques délégations ont estimé que le changement climatique présentait un risque pour la sécurité humaine du fait de ses impacts sur l'agriculture ayant pour conséquences l'insécurité alimentaire, la contamination des réserves d'eau douce côtières, des impacts sur les aires d'alevinage et de ponte des poissons et la dégradation des ressources naturelles.

257. Quelques délégations ont décrit les efforts qu'elles déployaient pour soutenir les activités ayant trait aux changements climatiques menées par le Groupe sur l'observation de la Terre, le CEOS, le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre et le Système mondial d'observation du climat.

258. Quelques délégations étaient d'avis que le Comité devrait jouer un rôle plus proactif dans la promotion de la coopération internationale pour le déploiement et l'exploitation de satellites permettant de surveiller les effets du changement climatique, notamment en matière de catastrophes.

259. Le point de vue a été exprimé que l'utilisation d'informations d'origine spatiale avait permis aux gouvernements d'améliorer les politiques de gestion de l'environnement et contribué à l'application de la législation visant la déforestation illégale, le braconnage et la pêche illégale d'espèces de poissons menacées.

I. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

260. Le Comité a poursuivi l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies", conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.

261. Les représentants de l'Allemagne, du Chili et de la Suisse ont fait des déclarations sur ce point. Les représentants d'autres États membres ont aussi fait des déclarations sur ce point pendant le débat général.

262. La Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration au nom du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a présidé la trente et unième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, qui s'était tenue à Genève du 16 au 18 mars 2011, pour informer le Comité des résultats de cette réunion.

263. Le Comité était saisi du rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les travaux de sa trente et unième session (A/AC.105/992) et a rappelé qu'à sa trente-deuxième session, en 2012, la Réunion examinerait un rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace et les orientations et résultats escomptés pour la période 2012-2013.

264. Le Comité a noté avec satisfaction le rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales concernant l'utilisation des techniques

spatiales au sein du système des Nations Unies pour résoudre les problèmes liés au changement climatique (A/AC.105/991), établi sous la direction de l'Organisation météorologique mondiale, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, et avec des contributions d'entités des Nations Unies.

265. Le point de vue a été exprimé que le rapport spécial aurait gagné à faire mention d'une utilisation plus large des satellites en matière d'alerte rapide; en présentant des informations plus complètes sur le rôle de plusieurs entités des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement; et en donnant davantage de précisions sur l'utilisation des techniques spatiales, non seulement pour surveiller le changement climatique et son impact, mais aussi pour promouvoir des mesures d'atténuation et d'adaptation et en évaluer les effets.

266. Le Comité a noté qu'une session conjointe de la Réunion interorganisations et du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, tenue le 16 mars 2011, avait abouti à la constitution d'une équipe spéciale chargée d'apporter une contribution importante aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendrait à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, rendant compte des vues d'un groupe plus large d'entités des Nations Unies sur le rôle croissant que jouait l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour atteindre le développement durable.

267. Le Comité a noté que le huitième débat informel ouvert aux États membres et aux observateurs du Comité, sur le thème "l'espace et le changement climatique" s'était tenu immédiatement après la trente et unième session de la Réunion interorganisations, le 18 mars 2011. Il a convenu que ces débats informels ouverts étaient l'occasion de mieux faire connaître les sujets liés à l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies et de procéder à des échanges de vues, et a encouragé les États membres à y participer plus activement.

268. Le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales, agissant en sa qualité de secrétariat de la Réunion interorganisations, travaillait en coordination avec le Programme alimentaire mondial pour accueillir la trente-deuxième session de la Réunion interorganisations, qui se tiendrait à Rome en mars 2012.

269. Le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétariat continuait à tenir un site Web sur la coordination des activités spatiales dans le système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org). Les présentations faites lors de la trente et unième session de la Réunion interorganisations et du débat informel ouvert qui a suivi, ainsi que d'autres informations sur les activités menées actuellement par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial étaient disponibles sur ce site.

J. Rôle futur du Comité

270. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale, le Comité a examiné un nouveau point intitulé "Rôle futur du Comité".

271. Le Comité a rappelé que, au paragraphe 28 de cette résolution, l'Assemblée avait noté avec satisfaction que le document de travail présenté par le Président du Comité pour la période 2008-2009, intitulé "Vers une politique spatiale des Nations Unies", serait examiné par le Comité à sa cinquante-quatrième session.

272. Le Comité a rappelé qu'il était convenu, à sa cinquante-troisième session, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session, pour une année seulement, un nouveau point intitulé "Rôle futur du Comité", afin qu'il puisse examiner plus avant ce document.

273. Le Président du Comité pour la période 2008-2009, le deuxième Vice-Président du Comité pour la période 2010-2011 et les représentants du Brésil, de la Chine, du Mexique et de la République tchèque ont fait des déclarations au titre de ce point.

274. Le Président du Comité pour la période 2008-2009, *Ciro Arévalo Yepes* (Colombie), a indiqué que le document de travail (A/AC.105/L.278) était: a) un cadre conceptuel permettant de répondre aux préoccupations liées aux affaires spatiales, plus particulièrement à celles des pays récemment dotés de moyens spatiaux; b) une plate-forme tournée vers l'avenir prévoyant des activités spatiales futures non seulement au sein du Comité, mais aussi aux niveaux national, régional et interrégional; et c) un document en évolution qui serait complété au fur et à mesure des activités spatiales et qui pourrait être réexaminé par le Comité à l'avenir.

275. Le point de vue a été exprimé qu'il serait utile d'améliorer l'organisation du document et d'envisager de le compléter par des éléments relatifs au développement durable.

276. Le point de vue a été exprimé que les travaux sur le document pourraient être poursuivis dans le cadre du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

277. Le point de vue a été exprimé que, s'agissant du futur rôle du Comité, les travaux de ce dernier devraient suivre une approche pluraliste et permettre de débattre de points intéressant ses États membres.

278. Le point de vue a été exprimé que le Comité devrait renforcer ses activités dans le domaine du droit de l'espace, afin de s'adapter aux nouvelles tendances en matière d'activités spatiales, et approfondir ses travaux pour ce qui est de renforcer les capacités spatiales des pays en développement et d'introduire des méthodes de travail novatrices.

279. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-cinquième session, en 2012, pour une année seulement, et d'examiner les documents dont il sera saisi au titre de ce point, notamment une version actualisée du document de travail (A/AC.105/L.278) proposée par le Président du Comité pour la période 2008-2009.

K. Questions diverses

280. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé "Questions diverses" conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale.

281. Les représentants de l'Arabie saoudite, de la Chine, des États-Unis, du Nigéria, de la République tchèque, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Lors du débat général, des déclarations relatives à ce point ont en outre été faites par des représentants d'autres États membres, le représentant de la Colombie au nom du Groupe des États

d'Amérique latine et des Caraïbes, le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine et le représentant de la Hongrie au nom de l'Union européenne. L'observateur de l'Azerbaïdjan a fait une déclaration. Une déclaration a également été faite par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Association des centres de télédétection des pays arabes.

1. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour les périodes 2012-2013 et 2014-2015

282. Conformément à la résolution 65/97 de l'Assemblée générale et se fondant sur les dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires⁷ que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 52/56, le Comité a examiné la composition de son bureau et de ceux de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013.

283. Le Comité a rappelé les candidatures aux postes de Président du Comité, de premier Vice-Président du Comité et de Président du Sous-Comité scientifique et technique présentées à sa cinquante-troisième session, en 2010, dont il est fait état dans son rapport sur les travaux de cette session⁸.

284. Le Comité a noté que les États d'Europe orientale avaient approuvé la candidature de Piotr Wolanski (Pologne) au poste de deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2011/CRP.3).

285. Le Comité a noté que les États d'Afrique avaient approuvé la candidature de Tare Brisibe (Nigéria) au poste de Président du Sous-Comité juridique pour la période 2012-2013 (A/AC.105/2011/CRP.5).

286. Le Comité est convenu que, pour la période 2012-2013, Yasushi Horikawa (Japon), Filipe Duarte Santos (Portugal) et Piotr Wolanski (Pologne) devraient être élus Président, premier Vice-Président et deuxième Vice-Président/Rapporteur du Comité, respectivement; que Félix Clementino Menicocci (Argentine) devrait être élu Président du Sous-Comité scientifique et technique; et que Tare Brisibe (Nigéria) devrait être élu Président du Sous-Comité juridique.

287. Le Comité a également noté que les États d'Europe orientale avaient approuvé la candidature d'Elöd Both (Hongrie) au poste de Président du Sous-Comité scientifique et technique pour la période 2014-2015 (A/AC.105/2011/CRP.4).

2. Composition du Comité

288. Le Comité s'est félicité de la demande d'admission au Comité présentée par l'Azerbaïdjan (voir A/AC.105/2011/CRP.7).

289. Le Comité a conseillé au Gouvernement azerbaïdjanais d'envisager la possibilité d'adhérer aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, ou au moins à certains d'entre eux.

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.

⁸ Ibid., soixante-cinquième session, Supplément n° 20 (A/65/20), par. 301 à 303.

290. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'approuver, à sa soixante-sixième session, en 2011, l'admission de l'Azerbaïdjan au Comité.

3. Statut d'observateur

291. Le Comité a accueilli avec satisfaction le complément d'information fourni par l'Association des centres de télédétection des pays arabes en réponse à la demande qu'il lui avait adressée à sa cinquante-troisième session, en 2010⁹. La demande de statut d'observateur soumise par l'Association figure dans les documents de séance A/AC.105/2010/CRP.5, A/AC.105/2011/CRP.6, A/AC.105/C.1/2011/CRP.18 et Add.1, et A/AC.105/C.2/2011/CRP.11.

292. Le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'octroyer, à sa soixante-sixième session, le statut d'observateur permanent auprès du Comité à l'Association des centres de télédétection des pays arabes.

293. Conformément à l'accord auquel le Comité était parvenu à sa cinquante-troisième session, en 2011, le Secrétariat avait établi, sur la base de ses relations avec le Comité chargé des organisations non gouvernementales du Conseil économique et social et des informations obtenues sur le site Web de la section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, un document de séance (A/AC.105/2011/CRP.8) contenant des informations sur le processus permettant aux organisations non gouvernementales d'obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Le Comité a prié les organisations non gouvernementales dotées du statut permanent auprès du Comité qui n'avaient pas encore soumis leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social de le faire dans les plus brefs délais.

294. Le Comité a rappelé qu'il était convenu, à sa cinquante-troisième session, en 2010¹⁰, que les organisations non gouvernementales se verraient accorder un statut d'observateur à titre provisoire, pour une période de trois ans, dans l'attente d'informations sur l'état d'avancement de leur demande de statut consultatif auprès du Conseil économique et social et que cette période provisoire pourrait, au besoin, être prolongée d'un an, et qu'il n'octroierait véritablement le statut d'observateur permanent à ces organisations non gouvernementales que lorsque leur statut consultatif auprès du Conseil aurait été confirmé.

4. Organisation des travaux

295. Le Comité a rappelé qu'il avait, à sa cinquante-deuxième session, en 2009, demandé au Secrétariat, en consultation avec les membres de son bureau et ceux des bureaux de ses organes subsidiaires, d'examiner les moyens de rationaliser et d'optimiser l'usage que lui-même et ses organes subsidiaires faisaient de leur temps, en tenant compte du fait qu'il fallait concilier l'intérêt suscité par les exposés techniques et la nécessité de disposer d'assez de temps pour examiner quant au fond les questions dont le Comité et ses organes subsidiaires étaient saisis.

296. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité scientifique et technique formulées aux paragraphes 216 à 220 du rapport sur les travaux de sa

⁹ Ibid., par. 310.

¹⁰ Ibid., par. 311.

quarante-huitième session¹¹ et celles du Sous-Comité juridique formulées aux paragraphes 194 et 196 à 198 du rapport sur les travaux de sa cinquantième session¹², concernant l'amélioration et l'optimisation des méthodes de travail de ces organes subsidiaires.

297. Le Comité a examiné une proposition du Secrétariat concernant l'abandon des transcriptions non éditées (A/AC.105/C.2/L.282), présentée en réponse à une demande faite par le Comité à sa cinquante-troisième session, en 2010, et est convenu que l'utilisation des transcriptions non éditées devrait être abandonnée dès sa cinquante-cinquième session, en 2012, conformément à la proposition.

298. Le Comité est convenu d'appliquer à l'organisation de ses travaux les méthodes proposées par le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique. À cet égard, il est convenu que:

a) Il fallait faire preuve de la plus grande souplesse possible concernant la programmation des points de l'ordre du jour;

b) En règle générale, les déclarations ne devraient pas dépasser 10 minutes, et les présentations scientifiques et techniques devraient être étroitement liées aux points de l'ordre du jour du Comité et ne pas dépasser 15 minutes. Le Président du Comité devrait signaler aux délégations tout dépassement de temps, le cas échéant;

c) Les États membres et les observateurs du Comité qui souhaitaient faire des présentations scientifiques et techniques devraient, avant le début de la session, en informer le Secrétariat et lui préciser au titre de quel point de l'ordre du jour elles seraient faites, afin d'optimiser le plan de travail de la session. Une liste devrait être mise à disposition de l'ensemble des délégations le premier jour de la session pour toute mise à jour et être close avant l'ajournement de la dernière séance plénière de ce même jour. Les notes de ces présentations devraient être fournies pour faciliter l'interprétation simultanée.

299. Le Comité est convenu d'étendre les dispositions du paragraphe 325 du rapport sur sa cinquante-troisième session au Groupe des 77 et de la Chine et à d'autres groupes interrégionaux.

300. Quelques délégations ont estimé que les sessions du Sous-Comité juridique devraient être raccourcies et que le temps économisé devrait être consacré aux sessions du Comité ou du Sous-Comité scientifique et technique, en particulier aux réunions du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique. Ces délégations ont insisté sur la charge financière inutile que représente pour les États membres le faible taux d'utilisation du temps disponible.

301. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité juridique était la seule instance internationale dans laquelle les pays en développement pouvaient participer à une discussion sur les aspects juridiques des activités spatiales. Ces délégations ont souligné qu'il faudrait rationaliser et optimiser le temps alloué au Sous-Comité en incluant dans l'ordre du jour des questions de fond pour des discussions visant à renforcer le cadre juridique international, et que les sessions du Sous-Comité

¹¹ A/AC.105/987.

¹² A/AC.105/990.

devraient conserver leur longueur actuelle de façon que l'on puisse continuer à examiner les aspects juridiques des activités spatiales.

5. Débat au cours de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale

302. Le Comité a rappelé que l'Assemblée générale, au paragraphe 42 de sa résolution 65/97, avait noté avec satisfaction qu'un débat sur l'espace et les situations d'urgence avait eu lieu au Siège de l'ONU le 12 octobre 2010, et avait décidé qu'un débat devrait se tenir lors de sa soixante-sixième session sur une question que le Comité choisirait compte tenu des débats sur le changement climatique, la sécurité alimentaire, la santé dans le monde et les situations d'urgence.

303. Le Comité est convenu que le débat devant se tenir dans le cadre de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale lors de sa soixante-sixième session, à l'occasion de l'examen du point "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace", porterait sur la contribution du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, telle qu'elle ressort du document A/AC.105/2011/CRP.9, qui devait être finalisé conformément au paragraphe 62 ci-dessus, en tenant compte aussi de l'importance des questions traitées lors des débats précédents.

6. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Comité

304. Le Comité a recommandé que les questions de fond ci-après soient examinées à sa cinquante-cinquième session, en 2012:

1. Élection du Bureau.
2. Débat général.
3. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
4. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
5. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-neuvième session.
6. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa cinquante et unième session.
7. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
8. Espace et société.
9. L'espace et l'eau.
10. Espace et changements climatiques.
11. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.

12. Rôle futur du Comité.

13. Questions diverses.

305. Le Comité est convenu de l'importance de la commémoration du quarantième anniversaire de Landsat – premier satellite d'observation de la Terre fournissant à de nombreux pays des données de télédétection depuis 1972 – et a décidé de tenir une table ronde spéciale lors de sa cinquante-cinquième session, en 2012, de consacrer au moins deux heures au débat concernant cet anniversaire et l'évolution de la télédétection au niveau mondial, avec interprétation simultanée dans toutes les langues officielles, et d'organiser une exposition spéciale consacrée à cet événement, avec l'assistance du Secrétariat pour la préparation de ces deux manifestations commémoratives. Les délégations intéressées devraient tenir une réunion de planification en marge de la quarante-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique.

306. Le Comité est convenu que la Déclaration du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui figure à l'annexe I du présent document, devrait être annexée au projet de résolution intitulé "Coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace", pour que la Quatrième Commission de l'Assemblée générale puisse l'examiner en 2011.

L. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

307. Le Comité est convenu du calendrier provisoire ci-après pour ses sessions et celles de ses sous-comités en 2012:

	<i>Date</i>	<i>Lieu</i>
Sous-Comité scientifique et technique	6-17 février 2012	Vienne
Sous-Comité juridique	19-30 mars 2012	Vienne
Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	6-15 juin 2012	Vienne

Annexe I

Débat commémoratif de la cinquante-quatrième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'occasion du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité, tenu le 1^{er} juin 2011

1. En application de la résolution 65/97 de l'Assemblée générale et comme il en était convenu à sa cinquante-troisième session, en 2010, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu le 1^{er} juin 2011, à sa cinquante-quatrième session, un débat commémoratif ouvert à tous les États Membres de l'ONU à l'occasion du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité. Ce débat a été présidé par Dumitru-Dorin Prunariu (Roumanie), Président du Comité.
2. Les représentants des 80 États Membres suivants ont participé au débat commémoratif: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de), Viet Nam et Yémen.
3. Les observateurs de l'Union européenne, du Saint-Siège et de la Palestine ont assisté au débat commémoratif.
4. Les observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Union internationale des télécommunications ont aussi assisté au débat commémoratif.
5. Les observateurs des organisations intergouvernementales suivantes ont assisté au débat commémoratif: Agence spatiale européenne (ESA), Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites et Organisation internationale de télécommunications par satellites.
6. Les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes ont également assisté au débat commémoratif: Académie internationale d'astronautique, Association des explorateurs de l'espace, Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Conseil consultatif de la génération spatiale, Fédération internationale

d'astronautique, Institut européen de politique spatiale, Institut international de droit spatial, Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Union astronomique internationale et Université internationale de l'espace.

7. Lors du débat commémoratif, des représentants de niveau ministériel, des chefs d'agences spatiales, des astronautes et cosmonautes et d'autres personnalités ont mentionné les réalisations qui avaient été celles du Comité ces 50 dernières années, fait le bilan des 50 années de présence de l'homme dans l'espace et présenté les perspectives de l'homme dans l'espace. Le rôle historique joué par le premier vol spatial habité, effectué par Youri Gagarine le 12 avril 1961, a également été noté.

8. Au programme du débat commémoratif figuraient des déclarations liminaires, l'adoption d'une déclaration, une table ronde et des déclarations des représentants des États Membres, ainsi que l'inauguration d'une exposition internationale sur les vols spatiaux habités.

9. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, dont le message a été diffusé par vidéo, Yury Fedotov, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, et Dumitru-Dorin Prunariu, Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'équipage de la Station spatiale internationale a également adressé un message vidéo à l'assistance.

10. Dans son message vidéo, le Secrétaire général a retracé le prodigieux demi-siècle de vols spatiaux habités qui avait commencé le 12 avril 1961, lorsque Youri Gagarine avait été le premier être humain à orbiter autour de la Terre; il a noté que 2011 marquait le cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui avait ouvert sa première session le 27 novembre 1961 et n'avait cessé depuis de veiller à ce que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques. Il a en outre souligné l'importance des applications des techniques spatiales pour les activités des organismes des Nations Unies.

11. Le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, rappelant quel exploit avait été le premier vol spatial habité, a félicité le Comité pour le rôle crucial qu'il avait joué ces 50 dernières années dans le renforcement de la coopération internationale au profit de tous les pays, et le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat pour avoir aidé les pays, en particulier les pays en développement, à se donner les moyens d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications à des fins pacifiques.

12. Le Président du Comité a mis en avant le rôle déterminant que le Comité avait joué dans la mise en place du régime juridique international régissant les activités spatiales, le vaste champ d'action qui était le sien et l'alignement de ses activités sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Lui-même cosmonaute, il a insisté sur la nécessité d'étudier de plus près la manière dont les progrès de la recherche spatiale, les systèmes d'exploration et la recherche scientifique et technique liée aux vols spatiaux habités pouvaient bénéficier à l'ensemble des pays. Il a aussi rappelé l'extraordinaire contribution que tous ceux qui avaient voyagé dans l'espace avaient apportée au développement des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.

13. Dans son message vidéo, l'équipage de la Station spatiale internationale a rendu hommage à Youri Gagarine, le premier être humain à avoir été envoyé dans l'espace, et à tous ceux qui l'avaient suivi, et a mentionné les grandes réalisations qui avaient été celles du Comité dans l'histoire des activités spatiales ainsi que de l'exploration et de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

14. Les États participant au débat commémoratif ont adopté par acclamation la Déclaration sur le cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et le cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui figure à l'appendice de la présente annexe.

15. La table ronde sur l'exploration spatiale et l'avenir de l'homme dans l'espace a été animée par le Président du Comité et a fait intervenir les orateurs suivants: Juan Acuña Arenas, Chef de l'Agence spatiale chilienne; Refaat Chaabouni, Ministre tunisien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique; Jean-Jacques Dordain, Directeur général de l'ESA; Yoshifumi Inatani, de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale, responsable de la rentrée dans l'atmosphère de la capsule d'Hayabusa; Alexey A. Leonov, cosmonaute russe et premier être humain à avoir effectué une sortie dans l'espace; Leland Melvin, Administrateur associé de la National Aeronautics and Space Administration chargé de l'éducation et astronaute (États-Unis); et Liwei Yang, premier astronaute chinois à avoir orbité autour de la Terre.

16. Les participants à la table ronde ont abordé l'intérêt que présentaient les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour faire face à des défis mondiaux tels que le changement climatique, la santé et la gestion des catastrophes; la poursuite des programmes de vols spatiaux habités, les difficultés qui y étaient liées et les perspectives d'avenir en matière d'exploration spatiale; l'importance de l'enseignement et des programmes de sensibilisation dans le domaine des activités spatiales; les perspectives de progrès des sciences et techniques spatiales dans les pays en développement; et la nécessité d'une coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales.

17. Lors du débat commémoratif, des déclarations ont été faites par les représentants des États Membres suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Chine, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Philippines, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Ukraine. Le représentant de la Hongrie a fait une déclaration au nom des États Membres de l'ONU qui étaient membres de l'Union européenne. L'observateur du Saint-Siège a également fait une déclaration.

18. Les États participant au débat commémoratif se sont réjouis des deux cinquantenaires historiques, dans lesquels ils voyaient l'occasion de sensibiliser à l'intérêt et à l'importance des applications spatiales pour l'amélioration des conditions de vie humaine.

19. Les États participant au débat commémoratif ont estimé souhaitable qu'une approche collective continue d'être suivie pour faire progresser la coopération internationale aux fins des utilisations pacifiques de l'espace et souligné qu'il importait que le Comité joue un rôle accru dans l'élaboration de normes

internationales régissant diverses activités spatiales au profit de tous les pays et dans l'action visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales.

20. Les États participant au débat commémoratif ont parlé de l'utilité des sciences et techniques spatiales et de leurs applications pour relever les défis qui se posaient en matière de développement mondial, du renforcement de la coopération régionale et interrégionale dans les activités spatiales aux fins du développement durable et de la nécessité de renforcer encore les capacités dans le domaine des sciences et techniques spatiales pour le bénéfice de tous les pays.

21. Le débat commémoratif s'est clos sur l'inauguration de l'exposition internationale célébrant 50 années de vols spatiaux habités, qui s'est tenue au Centre international de Vienne pendant le mois de juin 2011. Des allocutions ont été prononcées par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, le Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et Mazlan Othman, Directrice du Bureau des affaires spatiales. Vingt et un États, l'ESA et les partenaires de la Station spatiale internationale ont contribué à l'exposition, organisée par le Bureau des affaires spatiales avec le soutien généreux d'États membres et d'observateurs permanents. Les exposants étaient les suivants: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Canada, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), ESA et Bureau des affaires spatiales.

22. Les États participant au débat commémoratif ont remercié le Bureau des affaires spatiales pour avoir mené à bien les préparatifs du débat et de plusieurs manifestations parallèles.

Appendice

Déclaration sur le cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et le cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Nous, les États participant au débat commémoratif de la cinquante-quatrième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tenu à Vienne le 1^{er} juin 2011 à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire du premier vol spatial habité et du cinquantième anniversaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique,

1. *Rappelons* le lancement dans l'espace du premier satellite artificiel de la Terre, Spoutnik-I, le 4 octobre 1957, qui a ouvert la voie à l'exploration spatiale;

2. *Rappelons également* que le 12 avril 1961, Youri Gagarine a été le premier être humain à orbiter autour de la Terre, ouvrant ainsi un nouveau chapitre de l'aventure humaine dans l'espace;

3. *Rappelons en outre* la remarquable histoire de la présence humaine dans l'espace et les grands accomplissements réalisés depuis le premier vol spatial habité, que l'on songe notamment à Valentina Terechkova, première femme à orbiter autour de la Terre le 16 juin 1963, à Neil Armstrong, premier être humain à fouler la surface de la Lune le 20 juillet 1969, et à l'accostage des engins spatiaux Apollo et Soyouz le 17 juillet 1975, qui a constitué la première mission internationale habitée dans l'espace, et rappelons qu'au cours des 10 dernières années l'humanité a maintenu une présence humaine multinationale permanente dans l'espace à bord de la Station spatiale internationale;

4. *Rappelons respectueusement* que l'exploration spatiale par l'homme n'a pas été exempte de sacrifices, et rendons hommage aux hommes et aux femmes qui ont trouvé la mort en s'efforçant de repousser les frontières de l'humanité;

5. *Soulignons* les progrès importants accomplis dans le développement de la science et des techniques spatiales et de leurs applications qui ont permis à l'humanité d'explorer l'univers, ainsi que les réalisations spectaculaires des 50 dernières années dans le domaine de l'exploration spatiale, en ce qui concerne notamment la compréhension du système planétaire, du Soleil ainsi que de la Terre elle-même, l'application des sciences et techniques spatiales au profit de toute l'humanité et l'élaboration d'un régime juridique international régissant les activités spatiales;

6. *Rappelons* l'entrée en vigueur, le 10 octobre 1967, du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique)^a, qui établit les principes fondamentaux du droit international de l'espace;

7. *Rappelons également* la première réunion du Comité permanent des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le 27 novembre 1961, qui a

^a Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

facilité l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 1721 A à E (XVI) du 20 décembre 1961, notamment la résolution 1721 A, dans laquelle les premiers principes juridiques devant inspirer les États dans leurs activités spatiales ont été recommandés, et la résolution 1721 B, dans laquelle l'Assemblée estimait que l'Organisation des Nations Unies devait constituer un centre pour la coopération internationale touchant l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace;

8. *Considérons* que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat, offre depuis 50 ans un cadre exceptionnel sur le plan mondial à la coopération internationale à l'appui des activités spatiales, et que le Comité et ses organes subsidiaires sont au premier plan des efforts visant à créer une alliance mondiale pour mettre à profit la science et les techniques spatiales afin de protéger la Terre et l'environnement spatial et de garantir l'avenir de la civilisation humaine;

9. *Reconnaissons* que les activités spatiales ont profondément évolué, aussi bien dans leur structure que dans leur contenu, comme en témoignent l'avènement des nouvelles technologies et le nombre croissant d'acteurs à tous les niveaux et, partant, prenons note avec satisfaction des progrès accomplis pour resserrer la coopération internationale à l'appui des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique moyennant le renforcement de la capacité de développement économique, social et culturel des États et la consolidation des cadres et mécanismes réglementaires à cet effet;

10. *Réaffirmons* l'importance de la coopération internationale pour assurer la primauté du droit, y compris le développement des normes pertinentes du droit de l'espace, et d'une adhésion aussi large que possible aux instruments internationaux visant à promouvoir les utilisations pacifiques de l'espace;

11. *Exprimons la ferme conviction* que la science et les techniques spatiales ainsi que leurs applications, telles les communications satellitaires, les systèmes d'observation de la Terre et les techniques de navigation par satellite, fournissent des outils indispensables pour trouver des solutions viables et à long terme propres à assurer un développement durable, et peuvent contribuer plus efficacement aux efforts visant à promouvoir le développement de tous les pays et régions du monde, améliorer la vie des peuples, préserver les ressources naturelles dans un monde où la croissance démographique pèse de plus en plus lourdement sur tous les écosystèmes et affiner la planification préalable aux catastrophes et réduire les conséquences de ces dernières;

12. *Exprimons notre profonde préoccupation* face à la fragilité de l'environnement spatial et aux problèmes que pose la viabilité à long terme des activités spatiales, s'agissant en particulier de l'impact des débris spatiaux;

13. *Soulignons* la nécessité d'examiner plus avant comment les systèmes et techniques perfectionnés de recherche et d'exploration spatiales pourraient mieux contribuer à relever les défis, notamment ceux liés aux changements climatiques à l'échelle de la planète, à la sécurité alimentaire et à la santé dans le monde, et nous attachons à examiner comment accroître les retombées bénéfiques de la recherche scientifique dans le cadre des vols spatiaux habités, en particulier en faveur des pays en développement;

14. *Soulignons* que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales est essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États à développer leurs capacités spatiales et contribuer à la réalisation des objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire^b;

15. *Confirmons* qu'une coordination plus étroite est nécessaire entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et d'autres organes intergouvernementaux impliqués dans le programme de développement mondial de l'Organisation des Nations Unies, y compris en ce qui concerne les grands sommets et conférences des Nations Unies portant sur le développement économique, social et culturel;

16. *Engageons* tous les États à prendre des mesures aux niveaux national, régional, interrégional et mondial en vue de participer aux efforts communs visant à utiliser la science et les techniques spatiales ainsi que leurs applications de manière à protéger la Terre et son environnement spatial pour les générations futures.

^b Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

Annexe II

Mandat et méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du Sous-Comité scientifique et technique

I. Introduction

1. Dans sa résolution intitulée “Le Millénaire de l’espace: la Déclaration de Vienne sur l’espace et le développement humain”^a, la troisième Conférence des Nations Unies sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique a reconnu l’importance des sciences spatiales et des applications des techniques spatiales pour améliorer notre connaissance fondamentale de l’univers et la vie quotidienne des populations dans le monde par la surveillance de l’environnement, la gestion des ressources naturelles, l’utilisation de systèmes d’alerte précoce pour aider à atténuer les effets d’éventuelles catastrophes et faciliter la gestion de ces dernières, la prévision météorologique, la modélisation du climat, ainsi que la navigation et les communications par satellite. Les sciences et les techniques spatiales apportent une contribution essentielle au bien-être de l’humanité et, plus particulièrement, à la réalisation des objectifs des conférences mondiales des Nations Unies qui traitent des divers aspects du développement économique, social et culturel. Les activités spatiales jouent donc un rôle vital pour le développement durable sur la Terre et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, la viabilité à long terme des activités spatiales est un sujet intéressant et important non seulement pour ceux qui participent ou souhaitent participer aux activités spatiales, mais aussi pour la communauté internationale tout entière.

2. L’environnement spatial est utilisé par de plus en plus d’États, d’organisations non gouvernementales et d’entités du secteur privé. La prolifération des débris spatiaux et les risques accrus de collisions et d’interférence avec l’exploitation d’objets spatiaux suscitent des craintes pour la viabilité à long terme des activités spatiales, en particulier en orbite terrestre basse et en orbite géostationnaire.

3. Le Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, par ses travaux dans les différents domaines, a un rôle important à jouer pour examiner et améliorer la viabilité à long terme des activités spatiales sous tous ses aspects. En 2009, à sa cinquante-deuxième session, il a décidé que le Sous-Comité scientifique et technique inscrirait à son ordre du jour, à partir de sa quarante-septième session, en 2010, une question intitulée “Viabilité à long terme des activités spatiales”^b.

4. À sa quarante-septième session, le Sous-Comité a rappelé qu’il importait d’assurer une utilisation sûre et viable de l’espace à l’avenir et a noté que,

^a *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l’exploration et les utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique, Vienne, 19-30 juillet 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I, résolution 1.

^b *Documents officiels de l’Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 20* (A/64/20), par. 161.

conformément au plan de travail concernant cette question, un groupe de travail devrait être constitué pour contribuer à l'établissement d'un rapport sur la viabilité à long terme des activités spatiales, à l'examen de mesures qui pourraient la renforcer, ainsi qu'à l'élaboration d'un ensemble adéquat de lignes directrices facultatives sur les meilleures pratiques (ci-après "les lignes directrices") axées sur des mesures concrètes et prudentes qui pourraient être appliquées rapidement pour renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales.

5. À sa 735^e séance, le 18 février 2010, le Sous-Comité a créé le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

6. Le Groupe de travail a tenu une réunion pendant la cinquante-troisième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin de définir plus précisément son mandat et sa méthode de travail^c.

7. Le Comité a été saisi du document de travail, publié sous la cote A/AC.105/L.277, contenant la proposition du Président relative au mandat ainsi qu'à la méthode et au plan de travail du Groupe.

II. Mandat

8. Le Groupe de travail examinera la viabilité à long terme des activités spatiales dans le contexte plus large du développement durable sur la Terre, y compris sa contribution à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en tenant compte des préoccupations et des intérêts de tous les pays, en particulier des pays en développement, et d'une manière compatible avec les utilisations pacifiques de l'espace.

9. Les travaux tiendront compte des pratiques, procédures d'exploitation, normes techniques et politiques actuellement suivies en matière de viabilité à long terme des activités spatiales, notamment en matière de conduite sûre des activités spatiales pendant toutes les phases du cycle de vie d'une mission.

10. Les traités et principes des Nations Unies régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique serviront de cadre juridique aux activités du Groupe, en particulier l'article VI du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (le "Traité sur l'espace extra-atmosphérique"), qui a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 2222 (XXI), ouvert à la signature le 27 janvier 1967 et est entré en vigueur le 10 octobre 1967^d.

III. Objectif et produits

11. L'objectif du Groupe de travail sera d'identifier les questions intéressant la viabilité à long terme des activités spatiales, d'examiner et de proposer des mesures propres à améliorer la viabilité sous tous ses aspects, y compris l'utilisation sûre et viable de l'espace à des fins pacifiques, au profit de tous les pays.

^c A/AC.105/958, par. 181 et 183.

^d Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, n° 8843.

12. Le Groupe de travail établira un rapport sur la viabilité à long terme des activités spatiales qui contiendra une synthèse des pratiques, procédures d'exploitation, normes techniques et politiques actuelles en matière de viabilité à long terme des activités spatiales, notamment en matière de conduite sûre des activités spatiales. Sur la base de toutes les informations recueillies, le Groupe de travail visera à élaborer les lignes directrices que pourraient appliquer à titre volontaire les États, agissant individuellement ou collectivement, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales nationales et les entités du secteur privé pour réduire les risques qui pèsent sur la viabilité à long terme des activités spatiales au profit de tous ceux qui participent à ces activités et à faire en sorte que tous les pays puissent avoir un accès équitable à l'espace extra-atmosphérique et aux ressources et avantages qui en découlent. Le rapport et les lignes directrices seront présentés au Sous-Comité scientifique et technique pour qu'il les examine.

13. Les lignes directrices devraient:

a) Créer un cadre qui permette d'élaborer et d'améliorer les pratiques nationales et internationales propres à renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales y compris, entre autres, d'améliorer la sécurité des opérations spatiales et de protéger l'environnement spatial en prenant en considération les implications financières, ou autres, acceptables et raisonnables et en tenant compte des besoins et des intérêts des pays en développement;

b) Se conformer aux cadres juridiques internationaux régissant les activités spatiales indiqués au paragraphe 10 ci-dessus, et être volontaires et juridiquement non contraignantes;

c) Être compatibles avec les activités et les recommandations pertinentes du Comité et de ses Sous-Comités, ainsi que de leurs autres groupes de travail, des organes et organisations intergouvernementaux des Nations Unies et du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux et d'autres organisations internationales pertinentes, compte tenu de leur statut et de leur compétence.

IV. Champ d'action

14. Le Groupe de travail pourrait examiner notamment les thèmes ci-après au titre du présent point de l'ordre du jour:

a) Utilisation viable de l'espace en faveur du développement durable sur la Terre:

i) Contribution des sciences et technologies spatiales au développement durable sur la Terre, aux systèmes d'alerte précoce face aux risques de catastrophe et à la gestion des activités liées aux catastrophes;

ii) Concept de développement durable étendu à l'espace, et notamment prévention de la contamination dangereuse des corps célestes;

iii) Accès équitable à l'espace et aux ressources qui en découlent, ainsi qu'aux avantages des activités spatiales pour le développement humain;

- iv) Coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace comme moyen de renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales et de favoriser le développement durable sur la Terre;
- b) Débris spatiaux:
 - i) Mesures de réduction de la création et de la prolifération de débris spatiaux;
 - ii) Collecte, mise en commun et diffusion de données sur les objets spatiaux fonctionnels et non fonctionnels;
 - iii) Notifications de rentrée concernant des objets spatiaux d'importance et aussi des objets spatiaux ayant des substances dangereuses à bord;
 - iv) Avancées et possibilités techniques en matière d'enlèvement des débris spatiaux;
- c) Météorologie spatiale:
 - i) Collecte, mise en commun et diffusion de données, de modèles et de prévisions;
 - ii) Capacités à fournir un réseau global et viable de sources de données essentielles permettant d'observer et de mesurer les phénomènes liés à la météorologie spatiale en temps réel ou quasi réel;
 - iii) Mise en commun de pratiques et de lignes directrices établies visant à atténuer l'impact des phénomènes météorologiques spatiaux sur les systèmes spatiaux opérationnels;
 - iv) Coordination entre États en matière d'observations de la météorologie spatiale au sol et dans l'espace afin de protéger les activités spatiales;
- d) Opérations spatiales:
 - i) Processus et procédures d'évitement des collisions;
 - ii) Notifications avant un lancement ou concernant une manœuvre;
 - iii) Normes, pratiques et lignes directrices communes;
- e) Outils favorisant la collaboration en matière de connaissance de l'environnement spatial:
 - i) Registres des exploitants, avec leurs coordonnées;
 - ii) Centres de données pour le stockage et l'échange d'informations sur les objets spatiaux et d'informations opérationnelles;
 - iii) Procédures de partage des informations;
- f) Règlementations:
 - i) Respect des traités et principes relatifs à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique;
 - ii) Examen du cadre réglementaire et des outils pour l'utilisation et le transfert des technologies spatiales dans le cadre de la coopération internationale et des cessions internationales de biens spatiaux contrôlés;

- iii) Réglementations nationales sur les activités spatiales;
- g) Conseils aux acteurs du domaine spatial:
 - i) Normes techniques, pratiques établies et expérience acquise pour assurer avec succès la mise au point et l'exploitation de systèmes spatiaux pendant toutes les phases du cycle de vie d'une mission et pour toutes les catégories d'objets spatiaux, y compris les microsattellites et satellites plus petits;
 - ii) Renforcement des capacités techniques et juridiques des pays en développement.

15. Les thèmes ci-dessus pourraient être regroupés pour un examen plus efficace des questions qui s'y rattachent. Ils pourraient également être hiérarchisés, en fonction du délai dans lequel il faudrait agir, à savoir à court terme (moins de 3 ans), à moyen terme (3 à 5 ans) et à long terme (plus de 5 ans). Un moyen de les examiner serait de déterminer, pour chaque thème, les facteurs de risque qui pèsent sur la viabilité des activités spatiales, puis d'effectuer une évaluation de ces risques.

V. Méthode de travail

16. Le Groupe de travail sollicitera des contributions d'États membres du Comité, ainsi que d'organes intergouvernementaux des Nations Unies, ou envisagera ou conviendra d'établir des liens adéquats avec ces derniers, comme la Conférence du désarmement, le groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance en ce qui concerne les activités spatiales qui sera constitué en application de la résolution 65/68 de l'Assemblée générale, la Commission du développement durable, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale, et d'organisations intergouvernementales concernées, comme l'Agence spatiale européenne, le Groupe sur l'observation de la Terre, l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques et l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique.

17. Le Groupe de travail sollicitera des contributions et examinera les informations reçues des organisations et organismes internationaux, comme le Comité consultatif pour les systèmes de données spatiales, le Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux, le Service international de l'environnement spatial, l'Organisation internationale de normalisation, l'Académie internationale d'astronautique, la Fédération internationale d'astronautique et le Comité de la recherche spatiale. Il est entendu que les contributions provenant des organisations non gouvernementales nationales et des entités du secteur privé seront obtenues par l'intermédiaire des États membres du Comité concernés. Le Groupe de travail décidera des contributions qui seront intégrées dans ses travaux.

18. Le Groupe de travail devrait éviter d'engager des travaux susceptibles de faire double emploi avec les activités entreprises par ces entités internationales et devrait identifier les questions liées à la viabilité à long terme des activités spatiales dont elles ne s'occupent pas.

19. Le Groupe de travail tiendra compte des discussions au sein du Comité et de ses Sous-Comités sur la viabilité à long terme des activités spatiales, ainsi que des

progrès réalisés par les autres groupes de travail des sous-comités. Il devrait prendre en compte les activités et les recommandations du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ainsi que les travaux du Sous-Comité et du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux concernant la réduction des débris orbitaux, sans répéter des activités déjà entreprises ou rouvrir des questions déjà traitées.

20. Si l'examen des thèmes relevant de son champ d'action soulève de nouvelles questions qui n'ont pas été traitées précédemment par le Sous-Comité ou ses groupes de travail, le Groupe de travail pourra décider de les renvoyer devant le Sous-Comité pour examen plus avant.

21. Le Groupe de travail se réunira pendant les sessions annuelles du Sous-Comité scientifique et technique. En outre, il tirera parti des possibilités offertes par les activités de coordination intersessions, comme les réunions, téléconférences, réunions électroniques et ateliers, si possible et comme convenu.

22. Le Groupe de travail pourrait décider de créer des groupes d'experts qui s'occuperaient plus particulièrement d'un ou de plusieurs des domaines de travail convenus afin d'accélérer l'ensemble de ses travaux^e. Les groupes d'experts se réuniraient en marge ou pendant les sessions du Sous-Comité scientifique et technique et du Comité, et à d'autres moments convenus à l'avance par les groupes d'experts, de préférence à la session du Sous-Comité scientifique et technique. Dans le même ordre d'idées, les groupes d'experts utiliseront les possibilités offertes par les activités de coordination intersessions, comme indiqué au paragraphe 21 ci-dessus et comme convenu par le Groupe de travail. Les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité seraient invités à désigner des experts pour participer aux activités des groupes d'experts. Les groupes d'experts conviendraient du statut approprié, de la fiabilité et de la pertinence des informations à fournir pour faciliter les délibérations du Groupe de travail, qui examinerait les apports reçus et prendrait les décisions nécessaires les concernant.

VI. Plan de travail pluriannuel

23. Le plan de travail indicatif au titre de la question "Viabilité à long terme des activités spatiales" proposé pour la période 2011-2014 sera le suivant:

2011 Élaborer un mandat ainsi qu'une méthode et un plan de travail. Identifier un point de contact pour chaque État membre du Comité représenté au sein du Groupe de travail. Passer en revue le travail déjà accompli sur la question et établir l'ordre de priorité des tâches futures. Inviter les États membres du Comité et, à condition que soient respectées les dispositions pertinentes des paragraphes 16 et 17 ci-dessus, les organisations dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité et ayant l'expérience des activités spatiales à fournir des informations en 2012 sur leur expérience et les pratiques qui pourraient concerner la viabilité à long terme des activités spatiales et sur la manière dont ils envisagent les travaux sur le sujet. Constituer à

^e Voir A/AC.105/987, annexe IV, par. 8 à 11.

titre provisoire des groupes d'experts et commencer la planification préliminaire de leurs activités pour 2012.

- 2012 Procéder à un échange de vues général entre États membres du Comité et organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité sur les thèmes entrant dans le champ d'activité du Groupe. Inviter les États membres du Comité à fournir des contributions provenant de leurs organisations non gouvernementales nationales et des entités du secteur privé. Tenir un atelier lors duquel les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité fourniraient des informations sur leur expérience et leurs pratiques de la conduite d'activités spatiales viables (présentations et discussions dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies). Tenir des consultations à la session du Sous-Comité scientifique et technique et entre les sessions avec les États membres du Comité et des organisations intergouvernementales et autres organisations internationales ayant l'expérience des activités spatiales, ou envisageant ou lançant de telles activités, en vue de la fourniture d'informations sur les pratiques établies et les mesures proposées pour renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales. Commencer à faire la synthèse des informations recueillies. Commencer à établir une esquisse de projet du rapport devant être établi par le Groupe de travail.
- 2013 Encourager les États membres du Comité à examiner et évaluer leurs pratiques internes concernant tous les aspects du renforcement de la viabilité des activités spatiales. Inviter les États membres du Comité à inclure dans leurs délégations des représentants des organisations non gouvernementales nationales et des entités du secteur privé ayant l'expérience des activités spatiales pour fournir des informations sur leurs expériences et leurs pratiques de la conduite d'activités spatiales viables lors d'un atelier devant se tenir à l'occasion de la cinquantième session du Sous-Comité (présentations et discussions dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies). Établir un projet de rapport et une esquisse du projet de lignes directrices sur les meilleures pratiques pour présentation au Sous-Comité en 2014.
- 2014 Examiner les projets de rapport et de lignes directrices à la cinquante et unième session du Sous-Comité. Finaliser le rapport et les lignes directrices sur les meilleures pratiques pour présentation au Comité et examen par celui-ci. Déterminer si le plan de travail devrait être prolongé pour couvrir les activités susceptibles d'être menées à l'avenir. Si le plan de travail n'est pas prolongé, dissoudre le Groupe de travail.